



Bulletin
d'informations
municipales



Parc du Château de Fontenelle LES CHANTELOUPIENS AU RENDEZ-VOUS DU PATRIMOINE

Prochaines ouvertures LES NOUVEAUX COMMERCES



Municipalité :
Gérard Willaume
médaillé
d'honneur

PAGE 3

Nouveau Permis
de Construire

Nouvelles Autorisations
d'Urbanisme

Urbanisme :
**Réforme
du permis
de construire**

PAGE 15



Histoire :
**La rue de la Gare
et la râperie
de Chanteloup...**

PAGE 16



Parmi les événements de cette rentrée, quelques moments importants sont venus animer notre collectivité.

Le premier s'est déroulé le vendredi 21 septembre en soirée avec la réunion publique d'information et de présentation des premières réalisations de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre. Malgré la retransmission télévisée d'un match de rugby important pour la France, vous étiez nombreux à venir

découvrir ce que sera cette ZAC et comment elle va s'articuler avec l'existant.

Chacun aura pu constater que ce n'est pas un bouleversement urbanistique qui se prépare mais la stricte continuité de ce qui existe déjà, tout en gardant à l'esprit le souci d'un juste équilibre social et économique sans tomber dans la logique, soit d'une ville dortoir, soit d'une ville ultra-urbaine.

A l'issue de cette présentation, la parole a été donnée au public pour que les sentiments ou plus simplement les avis soient donnés sur ce qui était présenté.

Le nombre et la diversité des questions ont révélé l'attachement au village et l'intérêt porté à son développement. En cela, un certain nombre de questions portaient sur la pérennité des commerces existants et sur l'éventuelle arrivée de nouveaux commerces.

L'installation de nouvelles familles représentera un atout supplémentaire qui devrait profiter à l'activité des commerces existants et renforcer leur dynamisme. L'ouverture actuelle, ou prochaine, de trois nouvelles enseignes ne peut qu'accréditer l'idée qu'il sera possible de développer dans le futur d'autres commerces de proximité qui répondront aux besoins de tous les habitants. Sachez que nous nous y employons.

Il est important, aussi, que nos commerçants puissent vivre de leur activité. Il nous appartient à nous, Chanteloupiens, d'y contribuer au quotidien en nous y rendant le plus souvent possible.

Mais il est aussi du devoir des élus de leur faciliter la tâche en aménageant le stationnement aux abords de leurs magasins. Nous pensons y être parvenus en instaurant deux « zones bleues », l'une rue de la Gare et l'autre sur le parking situé rue de la Ferme-du-Pavillon.

Quelques voix, très peu d'ailleurs, se sont élevées contre ces nouvelles dispositions qui, à leur dire, bouleverseraient leurs habitudes. Mais en réhabilitant le parking proche des tennis et surtout, en y laissant l'accès libre, ce sont près de 43 places libres qui sont offertes en permanence aux riverains. Chacun devrait pouvoir comprendre sans peine qu'harmoniser les intérêts de chacun nécessite un effort de tous dans l'acceptation d'une nouvelle organisation de la vie collective.

A cela il faut ajouter l'ouverture la semaine dernière, à la périphérie du territoire communal, du pôle commercial « Clos du Chêne ». Celui-ci, avec ses enseignes spécifiques, ne pourra que contribuer

au bien-être de chacun sans concurrencer les activités du centre-bourg.

*
* *

Je parlais un peu plus haut de la rue de la Gare. Cette dénomination en a fait sourire plus d'un puisque l'idée première, peut-être un peu trop simpliste, est de chercher... la gare. Les plus anciens ou les plus avertis savent qu'avant-guerre une gare a existé à Chanteloup.

Un peu plus loin dans ces pages, sur le ton de l'humour, Gérard Willaume, l'évoque en quelques lignes. Et de manière plus historique, Lucien Poulain, un passionné du passé de Chanteloup, rappelle son existence et son importance dans les déplacements de l'époque.

En baptisant ainsi cette rue, notre volonté est de préserver la mémoire du village. Nous n'avons pas voulu procéder de manière différente en donnant à certaines voiries de la future ZAC les noms des anciens lieux-dits sur lesquelles elles vont s'implanter. Il en est ainsi pour la rue des Champs-Robaille et l'allée du Pré-Mallard.

*
* *

Un deuxième événement important de la vie locale a été la remise par Monsieur le Sous-Préfet, à Gérard Willaume, de la Médaille d'honneur, régionale, départementale et communale, échelon or, pour près de trente années d'exercice du mandat de maire et plus de trente-cinq années de conseiller municipal.

En présence d'un parterre d'élus nationaux et locaux, de très nombreux Chanteloupiens sont venus, en ce samedi 29 septembre, témoigner à Gérard toute leur amitié et leur affection au moment où celui-ci, au travers d'un discours chargé d'émotion et de souvenirs, les remerciait ainsi que tous ceux qui ont travaillé à ses côtés, de l'avoir aidé à accomplir cette mission difficile, mais ô combien exaltante qu'est l'administration et le développement d'une ville.

Personnellement, je dirais que, si un jour nos chemins ne s'étaient pas croisés, je n'aurais peut-être pas eu l'envie ou la volonté de m'engager dans la vie publique. Il a su m'en donner le goût et malgré les doutes qui parfois vous envahissent, je ne saurais assez le remercier de m'avoir accordé sa confiance et son amitié.

Gérard, bonne chance pour cette nouvelle vie qui s'offre à toi !

*
* *

Je terminerai cet exercice difficile qu'est la rédaction d'un éditorial en vous communiquant les dates officielles des prochaines élections municipales. Elles auront lieu les dimanches 9 et 16 mars 2008.

Une campagne électorale va débuter bientôt. Je la souhaite digne et constructive, uniquement basée sur des programmes et le respect de l'intérêt général.

A partir de maintenant, la loi et le code électoral m'obligent à un certain devoir de réserve que je respecterai scrupuleusement dans l'accomplissement de la charge qui est la mienne.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre « Cantu Lupi » et vous dit à bientôt.

Marcel Oulés.

REMISE DE MÉDAILLE D'HONNEUR A M. GÉRARD WILLAUME



Samedi 29 octobre dernier, une cérémonie en l'honneur de M. Gérard Willaume a eu lieu en la salle des fêtes Van-Dongen.

Après avoir remercié les personnalités présentes ainsi que les Chanteloupiens venu nombreux apporter leurs témoignages d'amitié, M. Marcel Oulés, Maire de Chanteloup-en-Brie, a présenté le déroulement de la cérémonie et, après avoir cédé la parole à Dominique Aublé, directeur général des services de la Communauté d'agglomération des pays de Lorient mais avant tout petit cousin de Gérard Willaume, a offert l'écharpe tricolore de Maire à Gérard Willaume.

M. le Sous-Préfet, après avoir fait l'éloge du récipiendaire en vantant notamment son engagement dans la vie publique et professionnelle mais aussi sa sagesse en ayant voulu transmettre en douceur le destin de son village, lui a apposé ensuite la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale, consécration ultime d'une vie d'édile de plus de trente années consacrée au développement, à la gestion et à la renommée de Chanteloup-en-Brie.

Ci-dessous : les discours de M. Marcel Oulés et M. Gérard Willaume.



DISCOURS DE M. OULÉS

Mon cher Gérard.

Quand en 1995, nouvellement élu sur ta liste, je m'asseyais pour la première fois autour de la table du conseil, mon regard a été attiré par le tableau où sont écrits les noms de tous les maires qui, depuis 1790, ont présidé successivement à la destinée de notre commune.

Tu arrivais en 25^e position, mais tes mandats successifs, commencés en 1977, comptaient déjà parmi les plus longs de l'histoire.

Je n'imaginai pas non plus que, 12 ans plus tard, me reviendrait l'insigne honneur de prononcer ton éloge pour le travail accompli au cours de ces 30 années en qualité de premier magistrat communal. Auxquelles il faut ajouter, bien entendu, les années de conseiller et maintenant d'adjoint.

Tu auras donc consacré plus de la moitié de ta vie à œuvrer pour l'intérêt général, à magnifier l'esprit de service au public et dynamiser ce village qu'était à l'époque,

Chanteloup, tout en lui préservant son caractère rural et son environnement.

Mais, en regardant ton parcours personnel, il n'est pas étonnant qu'un jour tu aies été amené à faire le choix de confronter ta vision de l'avenir au suffrage universel.

Comment put-il en être autrement d'ailleurs, quand, tout petit déjà, tu avais ta chambre dans les combles de la mairie, où ta maman, conseillère municipale, exerçait son métier d'institutrice et logée en mairie.

Fallait il y voir déjà un signe du destin ?

Je passerai rapidement sur ces années d'école et d'étude de la musique, au conservatoire de Lagny-sur-Marne, pour m'arrêter un instant sur ta carrière de sportif de haut niveau, puisque tu as été, entre autre, champion de France d'aviron en 1960. Il ne faut pas chercher ailleurs ton esprit de battant et de fonceur.

Ancien élève typographe de

l'école Estienne, tu exerceras ton métier de photocompositeur de presse dans plusieurs journaux et notamment pendant 25 ans dans un grand quotidien du soir.

Comme chacun sait, l'engagement syndical des ouvriers du Livre n'est pas une légende... Tout naturellement tu es devenu un militant syndical déterminé, au moment où les actions de ce syndicat, confronté à un conflit majeur, étaient spectaculaires, pour ne pas dire musclées. Enfin, en qualité de représentant syndical tu rejoindras le comité d'entreprise de ton journal préféré : « Le Monde ».

Toujours cette volonté de t'investir pour les autres.

Il est donc évident, qu'à partir de là, tu ne pouvais pas rester indifférent au devenir de ton village.

Élu conseiller municipal en 1973, tu te trouveras rapidement en désaccord avec le maire de l'époque. Ce qui t'amènera, en 1977, à pren-

(Suite page 4)

DISCOURS-RÉPONSE DE M. WILLAUME



Monsieur le Sous-Préfet, Madame et Monsieur les Sénateurs, Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Maire, Monsieur le

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, Monsieur le 1^{er} Vice-Président du SAN du Val Maubuée, Madame et Messieurs les Maires, Chers Collègues, Chers Chanteloupiens, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je voudrais, en commençant, vous remercier d'être rassemblés si nombreux ce matin dans notre salle des fêtes pour venir entourer ma famille, mes proches et moi-même à l'occasion de la remise de cette Médaille d'honneur régionale, départementale et communale, puisque tel est son nom. En effet, au moins autant que la décoration elle-même, votre présence m'honore et me touche.

Je dirais presque, si vous me permettez cette expression, qu'en vous dirigeant ce matin vers cette salle, vous avez voté pour l'octroi de cette décoration au vieil élu que je suis. Et je dois vous dire toute l'émotion que je ressens en un pareil moment.

Cette émotion est due aussi au fait que si cette décoration vient souligner toutes les années passées au sein du conseil municipal - 12.549 jours exactement aujourd'hui -, cette médaille, disais-je, me signifie de la même façon que la page est en train de se tourner et que, l'âge venant, le temps n'est plus pour moi d'être aux affaires, comme l'on dit. Chacun aura donc compris que je ne solliciterai pas, en 2008, un nouveau mandat municipal.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

dre en main les destinées de notre commune, selon la volonté des électeurs.

En 1977, Chanteloup n'est qu'un bourg rural de 414 habitants mais appelé à se développer puisque faisant partie intégrante du périmètre de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

A cette époque, la décision de l'État de développer l'Est parisien avait amené ses services à envisager une croissance telle que la population de Chanteloup devait, à l'horizon 2015, atteindre le nombre de 7.500 habitants. L'une de tes premières victoires aura été d'obtenir que ce nombre soit ramené à une proportion nettement plus raisonnable pour une commune de notre taille, puisque l'objectif, toujours d'actualité d'ailleurs, pour la même échéance de 2015, est de 3.500 habitants.

En 1982 la commune se dote pour la première fois d'un POS, qui sera modifié quelques années plus tard, avant d'être transformé en 2004 en PLU.

La commune connaît une réelle croissance avec la construction des premières ZAC. Celles du Bois de Chigny, du Village, du Moulin Bourcier, le lotissement de la Gondoire auxquels il faut ajouter le parc artisanal du Gasset. Au recensement de 1999 la population est alors de 1.787 habitants.

Tout au long de ces années, ta volonté et celle des équipes municipales que tu présidais se résumait ainsi : « urbanisons, certes, mais avec modération et raison ».

Tu auras toujours voulu maintenir à Chanteloup un caractère rural tout en essayant de lui conserver le plus fidèlement possible son caractère briard. Cette identité briarde, tu as voulu et obtenu qu'elle soit reconnue par le Conseil d'État. C'est ainsi que depuis 1987 Chanteloup est devenu Chanteloup-en-Brie. De la même manière, tu auras participé à l'élaboration de son blason.

Pour accueillir toutes ces populations nouvelles, il faut créer des services qui soient à la hauteur des attentes de chacun. Il faut agir dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance. Mais aussi dans celui du sport et des loisirs.

Un groupe scolaire de 12 classes est construit : le Loupiot. Une maison de l'enfance est aménagée: la maison Jean-Moulin. La ferme du Pavillon est acquise et transformée en centre de loisirs, en lieu d'accueil pour les préadolescents et nos anciens. La salle des fêtes Van-Dongen est réhabilitée et agrandie, une maison pour tous est aménagée: la maison Cartier-Bresson. Et pour les sportifs, la salle de sport Frison-Roche, deux courts de tennis, un terrain de football et un plateau d'E. P.S. leurs sont proposés.

Pour animer toutes ces activités, tu crées des associations ou des sections qui, dans un premier temps, se regroupent autour du Foyer rural, association fédérative. Aujourd'hui, les associations, en raison de leur importance, fonctionnent de manière autonome.

En présidant le Syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement du bois de Chigny, tu montrais ta volonté de préserver ce poumon vert de plus de 100 ha dont 70 se trouvent sur notre territoire.

Tout le monde a encore en mémoire cette manifestation puissante contre le projet de déviation de la R.N. 34. Qu'aujourd'hui, le bois de Chigny soit classé en espace naturel sensible n'est pas la moindre de tes victoires.

L'embellissement et le fleurissement de ton village font partis de tes préoccupations. Chanteloup-en-Brie est inscrit depuis plusieurs années au concours des villages fleuris et est distingué par 2 fleurs au niveau régional.

La sauvegarde du patrimoine te tient aussi à cœur. Ainsi au moment du réaménagement de la ferme tu te bats contre les sceptiques pour sauver un

hangar du XIX^e siècle qui deviendra cette Halle des Rencontres sous laquelle chacun passe pour se rendre à pied vers l'école en empruntant le belvédère qui domine la vallée de la Gondoire.

Vallée de la Gondoire que tu as voulu protégée en demandant l'adhésion de Chanteloup au S.I.A.E.G.

Vallée qui, aujourd'hui, grâce à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, va être aménagée, les travaux devant commencer dans quelques jours.

Avec ton collègue de Montevrain de l'époque, vous vous êtes opposés à Disney qui souhaitait installer ses parkings visiteurs sur nos deux communes, ou lognait sur les champs pour en faire les pâtures de son grand cirque ludique.

Avec le parc d'activité du Gasset, que tu as exigé pour parfaire l'équilibre socio-économique du village, c'est la vie économique qui prend son essor. On dénombre une quarantaine d'entreprises et d'artisans qui emploient plus de 400 salariés, ainsi qu'un hôtel 2 étoiles de 64 chambres.

Une dizaine de commerces participe à l'animation du centre-village autour de la mairie et de l'église.

Durant cette époque, la commune aura grandement amélioré les services et réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement, fait installer un réseau de gaz de ville sur la totalité de son territoire, amélioré sensiblement ses réseaux d'électricité et de téléphone en les enfouissant autant que faire se peut.

Évoquer si rapidement les réalisations les plus marquantes de trente années de mandat semble relever d'un catalogue à la Prévert, mais il fallait le faire. C'est en feuilletant les pages des numéros successifs du Cantu-Lupi dont tu es le créateur, que j'ai pu reconstituer toutes ces étapes.

(Suite page 5)



(Suite de la page 3)

Ce n'est, après tout, que la vie qui passe et il serait bien vain de vouloir lutter contre la fuite des années, mais vous comprendrez que, lors d'une cérémonie comme celle de ce matin où l'on est mis en face de l'évidence, l'émotion soit là.

Cette émotion est due aussi au fait que, comme vous avez bien voulu le rappeler, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire - mon cher Marcel - dans vos propos si chaleureux et sympathiques à mon égard, pendant ces années se sont accumulés beaucoup de souvenirs, des bons et des moins bons. Ce sont des années de combats menés, souvent avec succès - mais pas toujours - tant il est vrai que l'on ne peut pas gagner à chaque fois ! Et comme l'a dit le brahmane Pilpay : « On ne cueille pas des roses sans être piqué par les épines. »

Un repère presque nostalgique me fait dire qu'en 1977, date à laquelle je suis entré complètement en action en tant que Maire, Chanteloup dénombrait 414 âmes pour 2.000 environ en ce moment ; une secrétaire de mairie à temps partiel alors que 33 agents dont 24 à temps complet participent au bon fonctionnement de ce village aujourd'hui ; que pour tout matériel de reproduction, la main, le stylo et le papier calque suffisaient, alors qu'aujourd'hui plusieurs ordinateurs et même un site internet piloté par notre jeune webmaster trônent dans les divers bureaux aménagés ces dernières années et dans les écoles. Que le garde-champêtre, déjà disparu depuis longtemps, annonçant les événements de l'époque, a été remplacé par un bulletin municipal et le Net aussi réguliers que complets, autant que faire se peut, bien sûr. Information des événements importants complétée par des réunions publiques, des journées « portes ouvertes » et des enquêtes publiques.

Mais, par-delà l'émotion et la nostalgie - pourquoi ne pas l'avouer ? - un peu de fierté m'habite aussi ce matin. En effet, on ne peut être indifférent à la reconnaissance de l'action qu'on a menée. Marcel Oulés en a fait un aimable inventaire qui me rappelle les longues démarches et les nombreuses réunions dans les différentes instances administratives qui ont été nécessaires pour réussir nos projets.

Le principal motif de fierté est bien celui qui m'envahit quand mes concitoyens ou des visiteurs de notre village me confient leur satisfaction de vivre ou de découvrir cette commune aussi tranquille et agréable par son environnement et son urbanisme. Ça, c'est une de mes fiertés ! Fierté, car nous avons su, ensemble, protéger, améliorer, développer et moderniser cette bourgade qui fait bien envie.

Je sais que Marcel Oulés, notre Maire, est imprégné de ce même souci de conserver à notre village son style et son environnement. Et c'est bien pourquoi nous avons voulu, au sein du conseil municipal, en toute sérénité, le placer à la tête de notre assemblée pour que, d'une part, la transition se face en douce et que, d'autre part, je puisse l'accompagner en quelque sorte aussi efficacement que possible dans son apprentissage de Maire et dans sa lourde tâche qui est la sienne dorénavant.



Car si les grandes lignes du développement de notre village sont bien tracées, il n'en reste pas moins qu'il faudra une attention particulière et un suivi méticuleux ainsi qu'une connaissance complète des dossiers pour que ces orientations ne dérapent pas dans le temps.

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Les plus anciens, qui étaient déjà là en 1977 peuvent témoigner de cette évolution. Pour ceux qui, comme moi, sont arrivés durant ces années et pour tous ceux qui viendront dans le futur, c'est une chose normale que de pouvoir disposer au quotidien de tous ces équipements et services. Il faut aussi savoir et dire que ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt celui d'un travail permanent, d'une volonté de tous les instants de vouloir offrir à ses administrés un cadre de vie que nous envient tous ceux qui, un jour, passent par Chanteloup-en-Brie.

Pour en avoir souvent parlé avec toi, je sais aujourd'hui le nombre d'angoisses, de nuits sans sommeil que cela représente, quand tu es saisi par le doute de ne pouvoir mener à bien tel ou tel projet. Je sais aussi le nombre d'heures de travail que cela exige pour finaliser ce projet. Le nombre de rendez-vous, de négociations pour obtenir que se réalise ce que l'on a imaginé, pour arracher telle subvention ou telle participation, pour tout simplement convaincre tout le monde du bien-fondé pour la collectivité du projet à venir.

Nos concitoyens ne connaissent pas et n'ont pas à connaître cette face cachée de la vie de l' élu, car pour eux, et c'est normal, seul le résultat compte. C'est pour cela qu'il est bon parfois de le rappeler et il m'a semblé que ce jour était le plus approprié pour le faire.

En 2001, tu commençais ton cinquième mandat. Au cours de celui-ci, tu auras donné le coup d'envoi à deux événements importants qui devaient marquer durablement l'avenir de Chanteloup-en-Brie : l'adhésion à la C.A.M.

G., en 2002, et la création de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre, en 2003. Cette réalisation, programmée sur une douzaine d'années doit, à son terme, conclure le cycle d'expansion commencé trente ans auparavant tant en matière d'urbanisation que d'implantation d'activités économiques qui continueront à assurer l'image de marque de notre village. Phase ultime de ce développement, cette ZAC doit s'intégrer parfaitement à l'existant. Elle doit aussi être le reflet de ce qu'aura été ton combat tout au long de ces années : des logements de qualité pour tous, des activités économiques d'ampleur qui assureront durablement le dynamisme et surtout, la préservation de l'environnement en intégrant les notions de développement durable et de haute qualité environnementale. Le choix d'un procédé constructif bois pour la construction de la future école maternelle illustre bien cette volonté d'innovation et de progrès.

Mais au fond de toi, commence à poindre l'idée que, après toutes ces années consacrées aux autres, années qui auront malgré tout laissé des traces sur ta vie personnelle et privée, sur ta santé aussi, tu voudrais enfin pouvoir prendre du recul et profiter à ton tour, comme tout le monde, des joies simples de la vie.

Cette tâche que tu as assurée tout au long de ces années commencent à te peser. Tu as le sentiment que le rôle de l' élu est de plus en plus difficile à exercer avec les pressions de toutes sortes qui en compliquent l'exercice. Tu t'interroges aussi sur la longévité en matière d'action publique et tu en tires la conclusion logique qu'il faut savoir choisir le moment de

se retirer pour éviter de commettre l'erreur de faire le mandat de trop.

Tu as, avec lucidité, préparé l'après-

Gérard Willaume. J'ai, aujourd'hui, la lourde tâche de poursuivre ce que nous avons tous mis en œuvre à tes côtés pour que cette ultime phase d'aménagement soit une réussite totale.

Mais je veux te dire que si j'ai accepté cet honneur, c'est aussi en raison de ces douze années que j'ai passé à tes côtés, à travailler au quotidien avec toi. C'est parce que nous avons ressenti réciproquement une similitude de vue dans beaucoup de domaines, et pas uniquement dans celui de la gestion municipale ; qu'une grande complicité nous a réunis pour faire avancer les choses et qu'il m'est apparu essentiel d'assurer la continuité de l'œuvre que tu as entreprise il y a plus de trente ans maintenant.

Dans quelques instants, M. le Sous-Préfet te remettra cette médaille, symbole de ton action au service de la collectivité.

Je tiens, pour ma part, à te remettre, en mémoire de tes cinq mandats, cet attribut qui symbolise le, ou les pouvoirs, du maire dans l'exercice de ses fonctions, l'écharpe tricolore qui a été tienne pendant toutes ces années et que tu as su porter avec honneur et dignité au service de l'intérêt général.

Je suis persuadé que toutes les personnes présentes aujourd'hui en cette salle, ta famille, tes amis, tes chers Chanteloupiens et tes collègues élus seront d'accord pour se joindre à moi pour te féliciter et te remercier pour tout ce que tu as accompli au cours de ces années.

M. Marcel Oulés,
MAIRE.



(Suite de la page 4)

Face à ce nouveau tournant crucial que Chanteloup aborde, je suis convaincu et, du coup, rasséréiné, que Marcel Oulés, avec son équipe, sera le mieux à même pour conduire ce village vers un avenir moderne, prospère et toujours agréable à vivre.

Les élus le savent, pendant la durée de leurs mandats, les demandes, les sollicitations, les critiques sont plus fréquentes que les remerciements, ce qui est après tout bien naturel.

Mais le fait de bénéficier à travers cette médaille d'une sorte de reconnaissance globale *a posteriori* de toute l'action entreprise touche les élus en général et me touche profondément en particulier.

Je voudrais aussi dire ce matin que je suis conscient, ô combien ! que cette décoration je la dois à vous tous qui êtes ici présents et sans qui rien n'aurait été possible. Je veux dire qu'à travers ma personne, c'est vous tous que cette médaille vient honorer.

Je poursuivrai en ayant une pensée pour tous les Chanteloupiens qui m'ont régulièrement accordé leur confiance. Car dans un système démocratique comme le nôtre, on ne peut s'occuper de la chose publique que si on a d'abord reçu la confiance de la majorité. Cette confiance m'a donc été renouvelée à chaque scrutin, malgré l'imperfection de l'action menée.

Merci, un grand merci, à tous ceux qui m'ont fait cet honneur.

Cette action n'a été possible aussi que grâce au concours et au soutien de mes collègues élus, que ce soit à l'intérieur du conseil municipal ou dans les instances intercommunales au sein desquelles j'ai représenté notre commune.

Je pense aussi à tous ces conseillers municipaux, plusieurs dizaines, qui m'ont accompagné et plus particulièrement mes adjoints : Michel, Claude, Pierre, Serge, Nicole, Françoise, Henry, Jean-Claude, un autre Michel, Yves, Philippe, un autre Claude, Pierrette, Daniel, Claudine, Éric, Maryse, Viviane et, bien entendu, Marcel.

En tout cas, leur gentillesse souvent, leur capacité d'écoute toujours, leur soutien technique, ont été des éléments indispensables de mon action.

Cette contribution de tous me fait penser au proverbe arabe qui rappelle qu'« *Un cavalier seul ne fait pas une razzia.* »

De la même façon, je voudrais saluer nos secrétaires de mairie qui se sont succédées : les deux Madeleine, Danielle et Arlette, sans oublier, bien sûr, notre fidèle collaboratrice, Monique, ainsi que tous les employés communaux, sans lesquels les décisions prises par les élus n'auraient pu être mises en œuvre.

Je voudrais aussi rendre hommage à ce bataillon de bénévoles qui ont animé et animent encore notre village à travers les associations, les commissions municipales ou les diverses activités ponctuelles.

Un grand salut cordial et un grand merci à la direction du SIAM : Christian et Patrick, aux ingénieurs Jean et Jean-Michel, et tous ses agents qui m'aident magistralement dans mes fonctions de Président du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable.

Je voudrais enfin, de façon très sincère, saluer ma famille. S'il a pu arriver que mes filles et mes petits-enfants regrettent que nous n'ayons pas toujours pu faire plus de choses ensemble, ils n'ont, par contre, jamais cherché à me décourager. Au contraire, leur confiance, leur intérêt pour ce que j'ai essayé de faire, leurs encouragements, lorsqu'ils sentaient la lassitude me gagner (et cela est arrivé), ont été pour moi tout à fait précieux. Sans eux et sans mes défunts parents, je n'aurais pas pu mener à bien ce que je cherchais à entreprendre.

Au moment où cette médaille vient presque marquer le terme de mon action publique, tous les élus constatent que les fonctions électives ne sont plus ce qu'elles étaient il y a encore une vingtaine d'années, surtout dans les petits villages. Elles deviennent de plus en plus délicates. Les raisons sont connues.

(Suite page 6)





De gauche à droite : MM. Michel Chartier, Président de C.A.M.G., Yannick Bodin, Sénateur, M^{me} Nicole Bricq, Sénatrice, MM. Jean. Calvet, Conseiller général, Michel Jeanjean, Sous-Préfet, Gérard Willaume, M^{me} Christiane Bérault, Maire de Roissy-en-Brie, MM. Marcel Oulés, Vincent Eblé, Président du Conseil général de Seine-et-Marne, Daniel Vachez, Maire de Noisiel, Vincent Tony, Conseiller général, Jean-Jacques Lebonhomme, Maire de Chalifert.

- Déjà, il y a les vicissitudes de la vie professionnelle et parfois familiale.

- Il y a l'engagement public à honorer par la présence soutenue et le travail de la fonction qui y sont liés.

- Il y a les difficultés et le poids d'un système administratif de plus en plus complexe.

- Il y a l'obligation d'avoir des connaissances dans tous les domaines : l'économie, les finances publiques, l'urbanisme, le social, l'environnement, etc.

- Il y a aussi la crainte de poursuites judiciaires, qui n'existaient pas, en tout cas pas à ce niveau, lorsque je suis entré en politique.

- Mais il y a aussi l'attitude de nos concitoyens qui, et je l'ai déjà dit, de plus en plus réclament plus qu'ils ne donnent.

- Et puis, enfin, il y a ceux qui veulent la place sans savoir parfois vraiment tout ça et qui sont pour le coup prompts à la critique et à répandre la rumeur parmi le public déjà, lui aussi, souvent en situation de stress.

Aussi, je voudrais, en terminant, faire des vœux très sincères pour que le sens civique qui animait ma génération soit revivifié aujourd'hui, que le sens des autres et du service retrouve toute sa place dans notre société, et que cette si belle fonction d'élu retrouve à la fois le sens et l'attrait qui, pour moi, est la seule justification : le service des autres.

Je vous remercie encore d'être là aujourd'hui si nombreux et de m'avoir écouté si longtemps.

Vive Chanteloup ! Vive ses habitants ! Et vive ses élus !

Merci.

Gérard Willaume.



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 20 juin 2007 à 21 heures

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Gérard VAUTRIN a été désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation des procès-verbaux du 20 mars et 11 avril 2007

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux du 20 mars et 11 avril 2007 et s'ils ont des observations à formuler.

M. le Maire indique que dans le procès-verbal du 20 mars 2007, point n°3 – page 3, l'examen et la proposition au conseil du vote des tarifs communaux se fait en Bureau municipal et non en Bureau municipal élargi.

M^{me} Pierrette MUNIER indique que dans le procès-verbal du 20 mars 2007 point n°2 – page 2, le total des bases 2007 est de 2 871 700 € et non 2 784 765 €.

M. Cédric MAIRE indique que dans le procès-verbal du 11 avril 2007 au niveau des absents excusés, Monsieur Nicolas VOSSART a donné pouvoir à M. Cédric MAIRE et non M. Cédric le Maire. Les élus approuvent et signent lesdits procès-verbaux.

2. Décision Modificative n°1-2007

M^{me} Pierrette MUNIER explique que cette décision modificative ne touche pas les sommes affectées à chaque chapitre du budget (investissement-fonctionnement). C'est simplement une modification d'affectation des résultats du compte administratif 2006.

L'affectation de ces résultats au BP 2007 devait être la suivante :

Au compte R002.....	+ 30 879,14 €
Au compte R001	+ 4 139,63 €
Au compte 1068	+ 5 396,13 €
Reste à réaliser N-1	+ 9 535,76 €

Or au BP 2007 la reprise des résultats est la suivante :

Au compte R002	+ 36 185,27 €
Au compte R001	+ 4 139,63 €
Au compte 2031	+ 9 535,76 €
Reste à réaliser (dépenses section d'investissement)	

Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Recettes :	compte R002	- 5 396,13 €
Dépenses :	compte 023	- 5 396,13 €

Section d'investissement :

Recettes :	compte 1068	+ 5 396,13 €
Recettes :	compte 021	- 5 396,13 €

(Suite page 7)

VIE MUNICIPALE

(Suite de la page 6)

LE CONSEIL DECIDE, par dix-sept voix pour et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), d'adopter la décision modificative n°1-2007.

Sur demande de M^{me} Claudine CHEVALIER, absente, M. Ali BOUCHAMA s'étonne d'une décision modificative si prêt du vote du budget primitif 2007 et demande une explication.

Cela fait suite à un contrôle de la Sous-Préfecture.

3. Remise en cause de l'exonération du foncier bâti

M. le Maire expose que, jusqu'à ce jour, en application d'une décision du Conseil Municipal en date du 14 septembre 1994, tous les acquéreurs d'un bien immobilier bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, ont été exonérés pendant 2 ans de la part de la taxe foncière sur le bâti revenant à la commune. Ce qui veut dire qu'à Chanteloup-en-Brie, il n'a pas été tenu compte de la loi n°91-1322 de décembre 1991 qui modifiait les conditions d'exonération pendant 2 ans de la part communale sur le foncier bâti, en la rendant facultative.

La conséquence de ce caractère facultatif de l'exonération a été la suppression de la compensation versée en contrepartie par les services de l'État.

Avec le développement de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre, le besoin d'équipements publics nouveaux et l'adaptation de ceux existants aux nouvelles populations entrantes, un certain nombre d'investissements supplémentaires vont être nécessaires pour mener à bien ces opérations.

La population actuelle a déjà participé par le biais des différentes taxes payées et participera toujours à l'avenir sur le même principe à la construction de ces équipements nécessaires à la collectivité.

A ce jour, la réalisation de ces équipements utiles à la communauté et dans un souci d'équité, il ne paraît pas anormal que les nouveaux habitants participent, dès leur arrivée, à l'effort général d'équipement et de fonctionnement des services existants.

Pour cela, il est proposé que le conseil décide la suppression de cette exonération facultative sur les deux premières années, de la part de la taxe foncière communale, qui ne bénéficie plus de la compensation versée en contrepartie par les services de l'État.

Cette disposition sera applicable dès le 1^{er} janvier 2008 et ne concernera bien évidemment que les nouveaux acquéreurs.

M. le Maire explique qu'il vote cette exonération par anticipation pour que tous les habitants de Chanteloup soient traités sur le même pied d'égalité et que les nouveaux habitants participent aux efforts des équipements comme participent les habitants actuels de Chanteloup par le biais des taxes qui payent pour le fonctionnement de ces équipements.

LE CONSEIL DECIDE, par dix-sept voix pour et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation sur la commune.

Sur demande de M^{me} Claudine CHEVALIER, absente, M. Ali BOUCHAMA cite que les conditions de logement dans notre région sont difficiles. Les prix des logements sont souvent une part obligatoire très lourde dans le budget de nos concitoyens. Seule l'exonération (modeste) de la taxe des propriétés bâties peut être une aide de la commune à nos concitoyens. Cette décision reporte sur les nouveaux habitants une part des difficultés financières du budget communal (rappel : le taux des taxes est inchangé).

4. Avenant sur la délibération créant la régie de recettes « Petits Encaissements »

M^{me} Maryse THÉAULT indique qu'il est nécessaire de modifier l'article 2 de l'arrêté du 19 avril 1999 portant création de la régie de recettes « petits

encaissements » afin de permettre, lors de la journée « portes ouvertes » du CLSH du 23 juin 2007, l'organisation d'une tombola.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de modifier l'article 2 de l'arrêté de la création de la régie « petits encaissements », comme suit :

« Cette régie sera en mairie de Chanteloup-en-Brie pour le recouvrement des recettes liées à la participation des administrés aux frais de photocopies, à la vente du bois de chauffage et collecte ainsi qu'aux lotos et tombolas à raison de deux euros le ticket. »

5. Reversement de la recette tombola au budget général du CCAS

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la journée « portes ouvertes » du CLSH et du CLAJ le samedi 23 juin 2007, les animateurs et les enfants ont décidé de reverser, par solidarité au CCAS de Chanteloup-en-Brie, les sommes perçues lors de la tombola, illustrant ainsi leur travail tout au long de l'année sur la notion de solidarité.

Le projet pédagogique 2006-2007 du CLSH, le thème était « la solidarité ».

LE CONSEIL DECIDE, par dix-sept voix pour et une contre (M^{me} Claudine CHEVALIER) d'attribuer au CCAS, une subvention du montant des sommes encaissées lors de la tombola dans le cadre de la journée « portes ouvertes » du 23 juin 2007 au CLSH-CLAJ.

Sur demande de M^{me} Claudine CHEVALIER, absente, M. Ali BOUCHAMA cite que les recettes générées par la tombola doivent rester à disposition du service CLSH qui est l'acteur de cet effort de financement.

Les sommes à affecter en régie pour le CLSH relèvent des choix pédagogiques.

6. Renouvellement de la convention avec la GIE COMUTITRES – carte IMAGIN'R

M. le Maire expose qu'il y a quelques années, quand les premières antennes de téléphones mobiles se sont installées sur le château d'eau de Chanteloup, générant un loyer annuel, la commune avait pris la décision que ces recettes soient reversées à une action sociale envers la population, à savoir la participation à la carte IMAGIN'R.

La carte IMAGIN'R est un titre de transport qui est financé à 50% par le Conseil général de Seine-et-Marne, les autres 50% restant à la charge des familles. Le Conseil municipal de l'époque avait voté la participation au financement de la carte IMAGIN'R à hauteur de 50% de la part restant due par les familles.

A ce jour, il s'agit de renouveler le contrat avec la GIE COMUTITRES.

La GIE COMUTITRES est l'intervenant qui gère les subventions pour la carte IMAGIN'R. La convention est sur la base de deux zones (1-2, 3-4, 4-5), tarif 2, à savoir un total 290,40 €, dont 147,20 € restant à la charge des familles, une fois la subvention du Conseil Général versée. Donc subvention de 50% de ce montant, à savoir 73,60 €.

Cette subvention n'est valable que pour les élèves se rendant au collège les 4-Arpents à Lagny-sur-Marne.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de renouveler la convention avec la GIE COMUTITRES, pour l'année scolaire 2007/2008 et pour les élèves se rendant au collège les 4-Arpents à Lagny-sur-Marne, suivant le contrat présenté, choix 2 (montant total de l'abonnement sans les frais liés à la vie de l'abonnement) et décide de prendre en charge une partie du coût des abonnements, à hauteur de 73,60 € pour chaque abonné, soit 50 % de la part restante à la charge des familles, après déduction de la part du Conseil général, sur la base de deux zones (1-2, 3-4, 4-5).

DIT que les dépenses correspondantes ont été prévues au budget de l'exercice concerné.

7. Convention avec SATAS pour la machine à affranchir

M^{me} Pierrette MUNIER expose que la société SATAS, à laquelle la commune loue la machine à affranchir le courrier départ Mairie, a proposé

(Suite page 8)

VIE MUNICIPALE

(Suite de la page 7)

de souscrire un contrat dit « Option Intégrale » couvrant la mise à jour du système affranchissement pour un montant annuel de 54 € HT quel que soit le nombre de changements de tarifs postaux dans l'année. Sans cette option, chaque mise à jour coûte 139 € HT.

Cette option s'ajoute au loyer annuel.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité de souscrire à cette offre de la société SATAS.

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

8. Demande d'adhésion de la commune de Lesches à la CAMG

M. le Maire expose qu'en 2002 s'est créée la Communauté de Communes qui comportait 9 communes. Par la suite, d'autres communes situées au Nord de la Marne (POMPONNE, THORIGNY, DAMPMART et CARNETIN) ont rejoint la Communauté de Communes qui est devenue la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire au 1^{er} janvier 2005.

Au 1^{er} janvier 2007, la commune de CHALIFERT a rejoint la C.A.M.G.

En décembre 2006, la commune de LESCHES sollicitait le Président de la C.A.M.G. pour une présentation de la structure intercommunale.

Le 1^{er} février 2007, le Conseil Municipal de LESCHES émettait un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune à la C.A.M.G.

Le 5 mars 2007, le Maire de LESCHES venait présenter sa commune aux membres du bureau de Marne-et-Gondoire.

Le 12 mars 2007, le bureau de Marne-et-Gondoire émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de LESCHES à la C.A.M.G.

Le 26 mars 2007, par 41 voix pour (dont celles des 3 représentants de Chanteloup-en-brie) et 2 abstentions, le Conseil communautaire donnait un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de LESCHES à la C.A.M.G.

A compter de cette date, chacune des 14 communes de la C.A.M.G. a un délai de trois mois pour se prononcer sur cet avis. Si au-delà de ce délai, n'est donné aucun avis, l'admission de la commune est d'office considérée comme adoptée.

La commune de LESCHES est située dans le canton de THORIGNY et est rattachée à l'arrondissement de TORCY.

La commune de LESCHES compte environ 534 habitants.

La commune de LESCHES rejoindrait la C.A.M.G au 1^{er} janvier 2008.

LE CONSEIL DONNE, par 16 voix pour et deux abstentions (M^{me} Audrey VIEIRA et M. Cédric MAIRE), un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de LESCHES à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

9. Avis sur le projet de partenariat entre le Conseil général et la Commune pour la réalisation de cartes stratégiques du bruit

M. le Maire expose que la mise en application de la directive européenne 2002/CE/49 relative à la gestion et à l'évolution du bruit dans l'environnement a été adoptée en France en juin 2002. Mais ses décrets d'applications n'ont été signés qu'en mars 2006.

L'INSEE, qui a défini le profil en population de l'agglomération parisienne concernée par cette directive, y a intégré 48 communes de Seine-et-Marne dont Chanteloup-en-Brie.

Il faut savoir que l'établissement de ces cartes, à partir du moment où la liste est publiée, est obligatoire. Donc, notre commune se doit de faire établir sa carte stratégique du bruit.

Afin de faciliter la procédure, le Conseil général propose que la réalisation de ces cartes stratégiques du bruit soient réalisées par le Département, pour la collectivité.

A cette fin, il propose que soit signée une convention entre chaque commune concernée et lui-même.

Cette réalisation a un coût : 240.000 €. Le Département prend 20 % de l'étude à sa charge. Ce qui représente pour lui 0,48 € par habitant ramené à 0,40 € pour la commune.

Si la commune décidait de ne pas signer cette convention, elle devrait par elle-même faire réaliser ce travail pour un coût supérieur qui peut-être évalué à environ 0,80 € par habitant.

M. le Maire informe que les cartes seront réalisées pour 5 ans. Ces cartes stratégiques du bruit sont obligatoires et nous devons faire appel à un bureau d'étude pour la réalisation.

M. Cédric MAIRE demande si la restitution informatique sur un ou plusieurs CD-ROM ou DVD-ROM sera accessible pour la consultation dans cette prestation ?

M. le Maire répond que la C.A.M.G. est équipée pour ce type de système. Donc, on pourra lire ces CD-ROM via la C.A.M.G, qui pourra nous éditer des cartes. Mais la commune disposera de ses cartes papiers.

Pour l'instant, il ne s'agit que d'un avis sur le projet de convention émis par le Conseil général.

LE CONSEIL DONNE, par dix-sept pour et une abstention (M^{me} Florence ALCON), un avis favorable au projet de partenariat entre le Conseil général et la commune pour la réalisation de cartes stratégiques de bruit.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention présentée, une fois celle-ci approuvée par les 48 communes du département de Seine-et-Marne et rendue définitive par le Conseil général.

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive de rugby de Lagny-sur-Marne

M. le Maire expose qu'à l'occasion de la Coupe du monde de rugby en septembre 2007, l'Association sportive de Lagny Rugby a décidé de s'associer aux multiples activités destinées à promouvoir ce sport et les fortes valeurs humaines qu'il véhicule auprès des jeunes et notamment auprès des scolaires.

Pour cela un comité de pilotage représenté par l'A.S.R.L. en association avec la C.A.M.G., les 14 communes de celle-ci, l'Éducation nationale et le Comité départemental de rugby du 77 a organisé pour tous les élèves garçons et filles des classes de C.M.1 des communes de la C.A.M.G un projet à la fois sportif, ludique et éducatif articulé autour d'un tournoi sur le thème de la Coupe du monde de rugby.

Cette manifestation s'est déroulée sur les terrains du parc des sports de Lagny tout au long de la journée du 15 juin. 11 communes sur 14 devaient être représentées. Finalement 8 sont venues, représentant plus de 200 enfants. Nous pouvons regretter que l'école du Loupiot n'ai pas pu envoyer une classe représenter notre commune.

M. le Maire s'est rendu à la remise des récompenses à l'issue de cette journée. Les enfants et les organisateurs étaient ravis de la réussite du projet, même si au départ plus d'enfants étaient attendus. Certains parmi les élus présents et les organisateurs parlaient de renouveler l'expérience l'année prochaine.

Cette manifestation a impliqué la mise en œuvre d'un certain nombre de moyens destinés à sa réussite, principalement pour assurer le transport en autocar, offrir aux enfants des goûters et des boissons ainsi que des T-shirts souvenirs.

Le budget prévisionnel pour cette manifestation était fixé à 4 000 €. Cette somme ne pouvant être supportée seule par l'A.S.R.L., celle-ci fait appel pour une partie du budget aux diverses collectivités.

Lors de son dernier Conseil communautaire du 25 mars 2007, la C.A.M.G. a voté à l'unanimité un subvention de 1 000 €. D'autres communes ont fourni des boissons ou du personnel.

(Suite page 9)

VIE MUNICIPALE

(Suite de la page 8)

Chanteloup n'ayant pas été représenté physiquement à cette manifestation, il est proposé au conseil de voter une subvention exceptionnelle de 100 €, qui sera versée à l'Association Sportive de Rugby de Lagny-sur-Marne, pour marquer notre soutien à une manifestation qui permet aux enfants de nos écoles de se retrouver dans un cadre sportif, ludique et aussi éducatif.

Sur demande de M^{me} Claudine CHEVALIER, absente, M. Ali BOUCHAMA est contre et demande si la commune était décideur de cette manifestation ?

M. le Maire souligne, comme il l'a dit dans son exposé, c'est l'Association sportive de rugby de Lagny-sur-Marne qui a contacté Marne-et-Gondoire et l'Inspection d'académie.

M^{me} Claudine CHEVALIER cite que le budget communal est trop serré et que c'est un « précédent » qui peut faire « jurisprudence » pour d'autres initiatives d'association.

LE CONSEIL DECIDE, par dix-sept voix pour et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association sportive de rugby de Lagny-sur-Marne.

DIT que cette dépense a été prévue au budget de la commune.

M. le Maire demande au conseil, si l'on peut suspendre la séance ?

Accord du conseil.

SUSPENSION DE SEANCE A 22 h 05

M. le Maire donne la parole à un administré.

REOUVERTURE DE LA SEANCE A 22 h 10

11. Questions diverses

Aucune question n'est posée par l'assemblée délibérante.

12. Informations diverses du Maire

12-1 École maternelle

M. le Maire informe le conseil qu'une rumeur malsaine circule dans Chanteloup-en-Brie, voulant faire croire que le projet de construction de l'école maternelle serait abandonné, faute de pouvoir en assurer le financement.

Des membres de la Commission « École », composée d'élus, de parents d'élèves et d'instituteurs, se sont émus de cette rumeur et ont demandé à être reçus par lui pour être rassurés quant à la poursuite du projet.

A cet effet, M. le Maire précise que le projet d'école est toujours d'actualité, qu'il est pratiquement arrêté quant à sa conception. Au niveau du financement, celui-ci aura trois origines : les participations financières de l'EPA-Marne pour la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre, les subventions et bien entendu un emprunt à la charge de la commune. Les travaux débiteront courant 2008, pour une ouverture à la rentrée 2009.

12-2 Orage violent du 19 juin 2007

M. le Maire informe que l'orage survenu le mardi 19 juin 2007 au soir a entraîné une rupture de l'alimentation électrique de l'école. De ce fait, à la prise de service, la responsable de la cantine scolaire a constaté que cet incident a fait monter la température de la chambre froide où devaient être entreposés les repas livrés le mercredi 20 juin. Afin de ne pas rompre la chaîne du froid, les repas, dès leur livraison, ont été entreposés dans les frigidaires de la salle des fêtes. Les enfants du centre de loisirs ont déjeuné en ce lieu.

12-3 Lettre adressée par M. PAGNY

M^{me} Audrey VIEIRA souhaite avoir des informations concernant le contenu de la lettre envoyée à chaque élu des 14 communes de la CAMG par M. Patrice PAGNY, Maire de Lagny-sur-Marne.

M. le Maire informe qu'une motion sera proposée à délibération sur ce sujet

au prochain Conseil municipal, qui aura lieu le samedi 7 juillet 2007 à 10 heures.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 h 00

LE MAIRE.

Réunion du vendredi 7 juillet 2007

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Bernard BECQUERET a été désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2007

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 20 juin 2007 et s'ils ont des observations à formuler. Aucune observation est à formuler. Les élus approuvent et signent ledit procès-verbal.

2. Actualisation des tarifs de la restauration scolaire

M. le Maire expose que la dernière actualisation des tarifs de la restauration scolaire a eu lieu en décembre 2005. L'augmentation était de 2,2 % pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007. Aujourd'hui, il est nécessaire de réactualiser ces tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 30 juin 2008.

M^{me} Claudine CHEVALIER fait remarquer qu'il faudra faire attention à l'avenir au pourcentage d'augmentation des tarifs extérieurs, car une augmentation de 2 % tous les ans, les sommes payées par les extérieurs vont devenir trop élevées.

M^{me} Pierrette MUNIER fait remarquer que la tranche des tarifs pour les extérieurs n'est pas celle qui augmente le plus mais la tranche intermédiaire et que ce n'est pas de 2 %. 2 % est la masse totale d'augmentation à reporter sur chaque tranche.

M. le Maire précise que cela ne représente que 0,10 centimes d'augmentation pour les extérieurs, ce qui n'est pas énorme.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de 2 % de la restauration scolaire pour 2007-2008, suivant les barèmes modulés des participations familiales, comme suit :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2007 - 2008			
1 enfants (fiscalement à charge)			
	2006	AUGMENTATION	2007
I	2,00		2,00
J	2,42	0,05	2,47
K	2,70	0,05	2,75
L	2,90	0,05	2,95
M	3,30	0,09	3,39
N	3,51	0,10	3,61
	16,83	0,34	17,17
%		1,98	0,38
2 enfants (fiscalement à charge)			
	2006	AUGMENTATION	2007
I	1,70		1,70
J	2,27	0,02	2,29
K	2,55	0,05	2,60
L	2,85	0,05	2,90
M	3,16	0,10	3,26
N	3,41	0,10	3,51
	15,94	0,32	16,26
%		1,97	
3 enfants et plus (fiscalement à charge)			
	2006	AUGMENTATION	2007
I	1,20		1,20
J	2,00	0,00	2,00
K	2,40	0,05	2,45
L	2,71	0,05	2,76
M	3,02	0,10	3,12
N	3,36	0,10	3,46
	14,69	0,30	14,99
%		2,00	0,38
Extérieurs	4,69	0,10	4,79

(Suite page 10)

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec DEXIA CLF Banque

M^{me} Pierrette MUNIER rappelle qu'en date du 19 septembre 2006, une délibération a été approuvée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à DEXIA CLF Banque. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 19 octobre prochain et le renouvellement se fait deux mois avant le terme échu, il s'agit donc de la renouveler en cas d'éventuels emprunts dans les mêmes conditions. En 2006, cette ligne n'a pas été utilisée.

Cette ligne n'est remboursée que si on l'utilise. Cette ligne est avant tout une sécurité. Il n'y a des intérêts que sur les sommes utilisées et maximum sur 2 mois, délai prévu pour le remboursement de ces sommes.

M^{me} Claudine CHEVALIER fait remarquer que si la Mairie avait un fond de roulement supplémentaire, cette ligne de trésorerie ne serait pas nécessaire.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de reconduire le contrat de renouvellement de ligne de trésorerie avec DEXIA CLF Banque.

4. Proposition d'une motion de soutien au Président de la C.A.M.G.

M. le Maire expose que le Maire de Lagny-sur-Marne lui a adressé, ainsi qu'à tous les maires de la Communauté d'Agglomération, un courrier accompagné d'une lettre destinée à chacun des conseillers municipaux.

Ces deux courriers ont été remis à chacun des élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le 4 juin 2007, lors du bureau communautaire, le Président, Michel CHARTIER a abordé un point non inscrit à l'ordre du jour et a évoqué une réflexion informelle sur l'évolution des finances de la Communauté d'agglomération au cours des années 2008-2012 se basant sur le budget 2007.

A la fin de cette présentation, M. PAGNY, Maire de Lagny-sur-Marne, a demandé que lui soient communiqués les chiffres de cette démonstration.

M. le Président a refusé de communiquer ces chiffres de travail basés sur les investissements et leurs coûts de fonctionnement futurs. Les Vice-Présidents présents ont validé ce refus de communiquer un document de travail. Seules les décisions votées en bureau et en séances plénières peuvent être rendues publiques.

M. le Maire de Lagny-sur-Marne écrit « cette attitude est choquante car nous ignorons si les chiffres utilisés pour 2007, sont bien ceux qui ont été votés ».

Cette assertion gratuite d'adaptation du budget voté préjuge que le président de la Communauté d'agglomération aurait pu manipuler les chiffres.

Elle fait preuve, à l'égard des conseillers communautaires qui ont voté le budget 2007 d'une défiance certaine quant à leur capacité de jugement et d'assumer pleinement leur responsabilité dans les décisions quand ils les votent de manière collégiale.

Aussi les membres du Conseil municipal de Chanteloup-en-Brie tiennent à assurer M. le Président de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire de la confiance qu'ils lui témoignent et s'interrogent sur la finalité de telles déclarations émises gratuitement.

M. Gérard WILLAUME expose que ce n'est pas la première fois que M. PAGNY émet des propos hostiles à l'encontre de M. Michel CHARTIER.

Sur demande de M. Jean-Pierre NICOL, absent, M. le Maire lit une déclaration de ce dernier :

La querelle entre le Maire de Lagny et le Président de la C.A.M.G s'inscrit dans un contexte de préparation des prochaines élections municipales. La mésentente des deux protagonistes est notoire. La querelle s'est envenimée quand les délégués de Lagny ont refusé de voter le budget 2007.

Pour ma part, je trouve le Maire de Lagny bien mal avisé de chercher noise au

Président de la C.A.M.G. Il fut chargé des finances jusqu'à cette année et connaît parfaitement le dossier de l'évolution des dépenses. La commune de Lagny est d'ailleurs à l'origine de plusieurs dépenses. Elle a même tenté de faire supporter au budget communautaire des dépenses normalement à la charge de l'aménagement de la ZAC dite des Tanneurs : réseau d'assainissement.

Néanmoins, deux fait appellent des commentaires. La C.A.M.G reste l'une des rares collectivités territoriales à ne pas s'être dotée d'une commission des finances. Lorsque je siégeais en qualité de délégué de Chanteloup, j'ai réclamé à plusieurs reprises la création de cette commission. Le Maire de Lagny ne fut pas le dernier à rejeter cette demande. Une telle commission est pourtant gage d'un fonctionnement démocratique de l'assemblée délibérante. Si une telle commission avait existé, le Maire de Lagny aurait été moins libre de refuser le budget et de polémiquer sur les projections financières à moyen terme.

En effet, la discussion budgétaire aurait été préparée plus soigneusement. La critique, si critique il y avait, aurait pu être examinée lors des réunions de commission. Au lieu de quoi, les délégués se trouvent confrontés à un projet tout ficelé auquel on leur demande plus une adhésion qu'un vote. En ce qui concerne les projections financières, je suis surpris par la technique suivie à l'occasion. Il me paraît étrange qu'on puisse discuter sur des chiffres sans document. En ce sens la demande du Maire de Lagny me semble fondée et légitime. Faute de tels documents, il est bien difficile de valider le bien-fondé des hypothèses, de justifier les calculs et de vérifier la cohérence de l'ensemble. D'autant que la commission des finances serait bien dans son rôle d'examiner un tel dossier.

Même si M. PAGNY est le plus mal placé pour s'en plaindre, il a raison au moins sur un point : toute démonstration chiffrée doit être appuyée sur des documents et doit pouvoir être soumise à la critique. Question de démocratie ! Mais son accusation de manipulation des chiffres est parfaitement diffamatoire en l'état, car elle ne s'appuie sur aucun document. Et pour cause ! (...) puisque les documents ne lui sont pas fournis. Ainsi le Conseil communautaire et les municipalités se trouvent enfermés dans un débat où l'acte de foi tient lieu d'argument. Si le Président pouvait concevoir que ses positions soient soumises à critique, et s'il adoptait une méthode de travail plus attentive aux autres, je pense qu'une telle motion n'aurait pas lieu d'être et que les luttes de pouvoir pourraient s'exprimer sur des questions de fond et non pas sur des querelles personnalisées.

Certes, le Maire de Lagny se positionne pour les prochaines années. Mais ce n'est pas lui qui tirera les marrons du feu. Il y a quelques embusqués à droite. Je ne pense pas qu'une motion de soutien et de confiance à un autocrate arrange les affaires de la gauche, en bien mauvaise position, par ailleurs.

LE CONSEIL DECIDE, par huit voix pour, six abstentions (MM. Jean-Pierre NICOL, Gérard VAUTRIN, Bernard BECQUERET, Nicolas VOSSART et M^{mes} Florence ALCON et Marie-Christine BEAUVIRONNET) et deux refus de vote (M^{me} Claudine CHEVALIER et M. Alexandre DAUVERGNE), de voter la motion de confiance et de soutien à M. Michel CHARTIER, Président de la C.A.M.G.

5. Demande d'adhésion de la commune de LESCHES AU SIETREM

M. le Maire expose que par délibération en date du 20 juin 2007, le Conseil municipal de Lesches a demandé au SMITOM du Nord du Seine-et-Marne d'engager la procédure de retrait de la commune en application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et a, dans le même temps, demandé son adhésion au SIETREM de la Région de Lagny-sur-Marne.

Par délibération en date du 28 juin 2007, le Comité syndical du SIETREM a accepté l'adhésion de la commune de Lesches avec effet au 1^{er} janvier 2008.

(Suite page 11)



Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur l'adhésion de la nouvelle commune.

l'unanimité, l'adhésion de la commune de Lesches au SIETREM de la Région de Lagny-sur-Marne.

6. Questions diverses

Aucune question n'est posée par l'Assemblée Délibérante.

7. Informations diverses du Maire :

7-1 Équipements publics

M. le Maire informe le conseil que Pierrette MUNIER et lui-même ont rendez-vous mardi 10 juillet après-midi avec M. WEISS, Directeur de l'EPAMarne, pour finaliser les avenants-conventions avec EPAMarne concernant les participations pour les équipements publics et notamment pour l'école maternelle.

Il informe que les montants des participations proposées par EPAMarne pour l'école maternelle sont satisfaisants, à savoir :

- > 4 200 000 € pour l'école maternelle,
- > 400 000 € pour la halte garderie.

Le coût total du projet étant d'un peu plus de 7 000 000 € TTC, il faut ajouter à ces participations les subventions demandées (DGE, CAF, CG). Le solde étant financé par l'emprunt. L'EPAMarne participera également à la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot pour le transformer en groupe scolaire primaire.

Ces participations de la ZAC sont mises pratiquement en totalité sur les écoles, mais il est prévu une indexation du montant de celle-ci sur l'évaluation des coûts de la construction.

7-2 Date de livraison de l'école maternelle

M. le Maire informe qu'entre la livraison des logements de la ZAC et l'ouverture de l'école, il ne devrait pas y avoir de difficultés d'accueil au niveau scolaire.

M^{me} Claudine CHEVALIER demande comment le transfert va se passer après l'ouverture de la nouvelle école ?

M. le Maire répond que les travaux se feront en deux phases. La première phase consistera en la réhabilitation des 4 classes pendant les vacances scolaires. A la rentrée 2010, il y aura les 4 classes rénovées et les 3 classes existantes dans le bâtiment en dur et les 3 classes préfabriquées. Donc la capacité d'accueil sera suffisante.

La seconde phase consistera à reconstruire ultérieurement les 3 classes préfabriquées sur le restaurant scolaire. La capacité totale d'accueil des 2 écoles sera de 12 classes en primaire et 8 classes en maternelle.

LA SEANCE EST LEVEE A 11 h 20

LE MAIRE.

Réunion du samedi 8 septembre 2007 à 9 h 30

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2007

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 7 juillet 2007 et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation est à formuler.

Les élus approuvent et signent ledit procès-verbal.

2. Avenant n°1 à la convention avec EPAMarne pour le mandat « Maîtrise d'Ouvrage » concernant l'école maternelle et la halte-garderie

M. le Maire expose qu'en 2003, par délibération, le Conseil municipal de l'époque, a voté la création de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre.

Par délibération, en date du 26 mars 2005, le Conseil municipal a décidé de réaliser une école maternelle de huit classes, d'une salle de restauration et sa cuisine et d'une halte-garderie.

Par délibération, en date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil municipal a décidé de retenir l'EPAMarne, en qualité de maître d'ouvrage délégué, pour la construction de l'école maternelle, de la salle de restauration et sa cuisine et de la halte-garderie.

Un concours d'architectes a été lancé en 2006 pour la réalisation de cet équipement. Un marché de maîtrise d'œuvre a donc été conclu le 19 octobre 2006 entre l'EPAMarne, agissant au nom de la commune de Chanteloup-en-Brie, et le groupement solidaire Jean-Baptiste CARRERE et EDCB. En septembre 2006, au moment de l'APS proposé par le cabinet CARRERE, la commission École où siège des élus, des instituteurs et des parents d'élèves, a demandé un certain nombre de modifications ; notamment d'inverser la disposition des classes au rez-de-chaussée.

Après consultation et avis auprès de certains organismes publiques, d'autres modifications obligatoires ont également été apportées. A savoir la nécessité :

- de prendre en compte les adaptations fonctionnelles du projet au programme et aux nouvelles règles d'accessibilité aux handicapés pour l'école,
- de prendre en compte les modifications fonctionnelles de la halte-garderie demandées par la DDASS,
- d'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre,
- d'arrêter le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre,
- de diminuer le taux de tolérance,
- d'arrêter le mode de dévolution des travaux,
- de recalculer le planning de l'opération,
- de modifier les modalités de règlement pour l'exécution des prestations DCE et ACT.

Au vu de toutes ces modifications, ainsi qu'également nécessaire la modification du planning de réalisation des travaux, cela nous amènent à un avenant de modifications au mandat de maîtrise d'ouvrage passé avec EPAMarne.

Sur demande de M^{me} Claudine CHEVALIER, absente, M^{me} Martine BERNADAT s'inquiète pour l'enveloppe financière et fait remarquer qu'il n'y a pas le détail du remboursement de l'emprunt.

M. le Maire répond que dans l'annexe 2.1 de l'avenant est formulé « enveloppe financière provisionnelle définitive ». Donc l'enveloppe financière est déterminée.

En ce qui concerne l'emprunt, la commune ne le souscrit pas tout de suite dans la mesure où les travaux ne commenceront qu'en 2008 et que nous allons percevoir les participations financières de l'EPAMarne. L'emprunt se fera sur l'année 2009, à la fin des travaux.

M^{me} Pierrette MUNIER informe que dès 2008, il y aura de nouvelles rentrées d'argent consécutives à l'augmentation des bases fiscales.

LE CONSEIL APPROUVE, par dix-sept voix pour et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), l'avenant n°1 à la convention avec EPAMarne pour le mandat « Maîtrise d'Ouvrage » concernant l'école maternelle, la salle de restauration et sa cuisine et la halte-garderie.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant à la convention joint à la présente délibération.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre notifié le 19 octobre 2006.

AUTORISE l'EPAMarne, agissant au nom de la commune de Chanteloup-en-Brie, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

(Suite page 12)

VIE MUNICIPALE

3. Avenant n°1 à la convention avec l'EPAMarne pour le versement de participations financières à la réalisation du groupe scolaire maternelle et de la halte-garderie

M. le Maire expose que par délibération, en date du 26 mars 2005, le Conseil municipal a décidé de réaliser une école maternelle de huit classes, d'une salle de restauration et sa cuisine et d'une halte-garderie.

Par délibération, en date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil municipal a décidé de retenir l'EPAMarne, en qualité de maître d'ouvrage délégué, pour la construction de l'école maternelle, de la salle de restauration et sa cuisine et d'une halte-garderie.

En 2005, l'EPAMarne avait proposé à la commune une enveloppe financière globale d'un montant de 2 700 000 € pour l'ensemble des équipements publics liés à la Z.A.C. A savoir : le groupe scolaire maternel, la réhabilitation de l'école du Loupiot, l'agrandissement de la Mairie et la réfection des ateliers municipaux.

Par délibération, en date du 31 mars 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de participation financière à la réalisation du groupe scolaire maternel, d'une salle de restauration et sa cuisine et d'une halte-garderie dans la Z.A.C du Chêne-Saint-Fiacre, présentée par l'EPAMarne. Cette convention prévoyait une participation de 1 500 000 € pour l'école et 400 000 € pour la halte-garderie.

Après près de deux ans de négociations avec l'EPAMarne, celui-ci a réévalué sa proposition de participation financière à la hausse. Aujourd'hui, les propositions de l'EPAMarne sont de 4 200 000 € pour le groupe scolaire, la salle de restauration et sa cuisine et de 400 000 € pour la halte-garderie hors taxes (exonérées de TVA) mais actualisables.

Vu les nouvelles propositions de participations financières de l'EPAMarne pour le groupe scolaire et la halte-garderie, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention initiale qui fixe les nouveaux montants des participations financières de l'EPAMarne.

LE CONSEIL APPROUVE, par dix-sept voix pour et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), l'avenant n°1 à la convention avec l'EPAMarne pour le versement de participations financières d'un montant global de 4 600 000 € à la réalisation du groupe scolaire maternelle et de la halte-garderie.

4. Convention avec l'EPAMarne pour le versement de participations financières à divers travaux communaux

M. le Maire expose que par délibération, en date du 10 novembre 2001, le Conseil municipal a approuvé les objectifs de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

Par délibération, en date du 22 février 2003, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la Z.A.C du Chêne-Saint-Fiacre.

Face à l'évolution de la commune de Chanteloup-en-Brie, s'il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux équipements publics, il est aussi nécessaire d'entretenir le patrimoine existant. Dans un premier temps, l'EPAMarne a proposé une participation financière pour divers travaux communaux, d'un montant de 50 000 €.

Après négociation, EPAMarne propose une participation financière de 80 000 € hors taxes (exonérées de TVA) pour la réalisation de divers travaux d'investissement sur des bâtiments communaux.

LE CONSEIL APPROUVE, par seize voix pour, une abstention (M^{me} Florence ALCON) et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), la convention de participations financières de l'EPAMarne à divers travaux communaux.

5. Convention avec l'EPAMarne pour le versement d'une participation financière à la réhabilitation du groupe scolaire primaire du Loupiot

M. le Maire expose que par délibération, en date du 26 mars 2005, le Conseil municipal a décidé de réaliser une école maternelle de huit classes, d'une salle de restauration et sa cuisine et d'une halte-garderie.

Le groupe scolaire du Loupiot existant devra être réhabilité pour accueillir les élèves du primaire. L'EPAMarne accepte de verser une participation pour assurer cette réhabilitation, et propose qu'une convention fixant le montant de celle-ci soit signée avec la commune.

Cette participation s'élèvera à hauteur de 10% du coût de l'opération sans

pouvoir dépasser 350 000 €. Si le montant de l'opération devait excéder 3,5 M€, les parties sont convenues de se rapprocher.

Le montant de la participation financière de l'EPAMarne à cette opération sera fixé à l'issue des études de diagnostic permettant de connaître le coût exact de l'opération après étude du résultat de l'audit technique.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'une participation financière de l'EPAMarne à la réhabilitation du groupe scolaire primaire du Loupiot.

6. Décision modificative n°2

M^{me} Pierrette MUNIER expose que la proposition de la décision modificative n°2 est la conséquence des avenants et conventions votées avec l'EPAMarne.

La construction du groupe scolaire maternel et la halte-garderie ne rentre pas en compte dans le budget primitif. Cela étant dû aux négociations des participations financières avec l'EPAMarne.

La décision modificative n°2 se présente ainsi :

DEPENSES	
Compte 2135 : installations générales	
École maternelle + halte-garderie :	6 745 065 €
et salle de restauration et sa cuisine	
Solde acquisition ferme :	42 145 €
Compte 2031 : études audit technique	
École du Loupiot :	15 000 €
Compte 2152 : travaux voirie	
Parking rue de la Gare :	11 000 €
TOTAL :	6 813 210 €
RECETTES	
Compte 1341 : DGE	150 000 €
Compte 1323: Conseil Général-fonds d'école	144 950 €
Compte 1323 : CAF (halte garderie)	120 000 €
Compte 1326 : EPA	4 300 000 €
	80 000 €
Compte 1641 : Emprunts	2 018 260 €
TOTAL :	6 813 210 €

Sur demande de M^{me} Claudine CHEVALIER, absente, M^{me} Martine BERNADAT dit que la charge financière pour l'équipement en mobilier du groupe scolaire sera insupportable au budget de 2007.

M. le Maire répond à M^{me} Claudine CHEVALIER que le mobilier sera acquis au budget 2009, mais il faut savoir qu'il y aura un transfert du mobilier existant des 4 classes maternelles vers la nouvelle école et que les 8 classes n'ouvriront pas toutes en même temps. Cela va s'étaler sur deux, voir trois ans.

S'il y a besoin d'achat de mobilier, cela se fera sur le budget 2009 et non sur celui de 2007.

LE CONSEIL DECIDE, par dix-sept voix pour et une voix contre (M^{me} Claudine CHEVALIER), d'adopter la décision modificative n°2-2007.

7. Contrat de location pour photocopieur

M^{me} Pierrette MUNIER expose la nécessité de renouveler le contrat de location du photocopieur de la Mairie et de passer un nouveau contrat de location pour un photocopieur supplémentaire destiné à l'école maternelle. Le photocopieur actuel de la Mairie sera transféré à l'école élémentaire.

4 propositions nous ont été faites et sont les suivantes :

1) GE CAPITAL-EQUIPEMENT FINANCE

Ø Photocopieurs : CANON IRC 2880 i
CANON IR 2000

16 trimestres d'un montant de 998,66 € TTC

(Suite page 13)

VIE MUNICIPALE

(Suite de la page 12)

2) YC FONTENAY BUREAUTIQUE

Ø Photocopieurs : NASHUATEC MPC 3000
NASHUATEC MP 2000

Loyer mensuel sur 16 trimestres 850 € HT, soit 1016,60 € TTC

3) GESTEC

Ø Photocopieurs : CANON IRC 2880 i
CANON IR 2000

16 trimestres d'un montant de 852 € HT/trimestre

4) CTM BUREAUTIQUE

Ø Photocopieurs : CANON IRC 2880 i
CANON IR 2000

16 trimestres d'un montant de 835 € HT/trimestre

150 000 copies/an pour 2 100 € HT

Copie couleur : 0,11 € HT

La maintenance pour les 4 est :

- ↳ entretien,
- ↳ réparation,
- ↳ pièces, main d'œuvre, déplacement,
- ↳ fourniture toner noir et couleur.

M^{me} Pierrette MUNIER propose au conseil de retenir CTM Bureautique qui est la société la moins chère et avec qui nous travaillons déjà.

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité, de passer un nouveau contrat de location avec la société CTM Bureautique (34, rue Raoul Dautry – 77340 POMTAULT-COMBAULT), aux conditions suivantes :

Ø Location de 2 photocopieurs :

CANON IRC 2880 i,
CANON IR 2000.

- Pour un loyer trimestriel de 835 € HT pour 16 trimestres,
- Avec maintenance : déplacement, pièces, main d'œuvre,
- 150 000 copies noires pour 2 100 € HT/an,
- Copie couleur 0,11 € HT.

8. Convention de participation financière des communes extérieures pour le CLIS

M. le Maire expose que cette convention « frais de scolarité », concerne les enfants de notre commune qui fréquentent des classes spécialisées sur la commune de Lagny-sur-Marne.

Les frais de scolarité s'élèvent, pour l'année 2007/2008, à 796 € par enfant en classe élémentaire.

LE CONSEIL AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention.

9. Contrat pour l'utilisation de la piscine municipale de Lagny-sur-Marne

M. le Maire expose que chaque année une classe va prendre des cours de natation à la piscine municipale de Lagny-sur-Marne qui deviendra bientôt d'ailleurs le centre nautique de Marne-et-Gondoire.

Cela nécessite donc de passer un contrat d'utilisation pour la période du 17 septembre au 17 décembre 2007, soit 12 séances, pour un montant de 1 097,64 €. Il précise que le Conseil général subventionne de son côté cette activité à hauteur d'un montant de 6,10 € par séance.

C'est la classe de CE1 qui bénéficie des séances de piscine.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le contrat « piscine municipale » pour l'année 2007.

10. Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées

M. le Maire expose que dans le cadre de la procédure de mise à enquête publique du zonage relatif à la définition du Schéma directeur d'assainissement de la commune de Chanteloup-en-Brie, la C.A.M.G. soumet à la commune de Chanteloup-en-Brie le projet de zonage d'assainissement des eaux usées pour approbation.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le plan de zonage d'assainissement des eaux usées soumis par la C.A.M.G.

11. Questions diverses

Aucune question n'est posée par l'assemblée délibérante.

12. Informations diverses du Maire

12-1 Capacités financières de la commune

M. Gérard WILLAUME expose que devant la réalisation de la Z.A.C. personne ne doit avoir peur. Il faut que tout le monde comprenne que dans le cadre d'un développement important d'une ville, il n'y a rien d'anormal à ce que la ville s'endette provisoirement pour faire face aux équipements publics qui sont liés à ce développement. Et, de ce fait, la ville s'enrichit et enrichit par là-même son patrimoine pour l'avenir.

12-2 Recensement complémentaire

M. le Maire informe qu'il y aura un recensement complémentaire sur la commune du 1^{er} au 15 octobre 2007, notamment pour : rue de la Gare, allée René-Poulain, route de la Ferme-du-Pavillon, les pavillons individuels construits et achevés depuis 1999 et les pavillons en construction de la Z.A.C. dont la dalle est coulée.

Pour les pavillons en construction dont la dalle est coulée, ils seront recensés en population fictive et 4 personnes par logement seront comptés. Cela abondera la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune versée par l'État.

12-3 Réunion Publique

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique, en présence de l'EPAMarne et de M. Michel CHARTIER, Président de la C.A.M.G., aura lieu le vendredi 21 septembre 2007 à 20 h 30.

12-4 Mutations

M. le Maire informe que M^{me} Carole PRADERE, Directrice du CLSH, a été mutée dans une autre commune. Elle est remplacée par M^{me} Carolle FAUCHON depuis le 27 août dernier.

12-5 Centre de loisirs

Le centre de loisirs se sont bien passés pendant les congés d'été.

12-5 Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée.

12-5 Manifestations culturelles

Les différentes activités culturelles sur la commune reprendront entre le 27 septembre et le 4 octobre 2007.

Trois professeurs n'ont pas repris leurs activités (guitare, chant et poterie) et un nouveau professeur est arrivé pour enseigner la guitare électrique et classique.

Se dérouleront le 16 septembre prochain « les Journées du patrimoine » au parc du château de Fontenelle et le 30 septembre prochain une « matinée sportive pour vaincre la mucoviscidose ».

LA SEANCE EST LEVEE A 11 h 10

LE MAIRE.



RAPPEL

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS 2008

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, celles qui ont changé de domicile, sont invitées à se présenter en mairie dès maintenant et au plus tard le lundi 31 décembre 2007 de 9 heures à 12 heures.

Documents à fournir :

- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation d'hébergement pour les jeunes domiciliés chez leurs parents,
- justificatif de domicile au nom du jeune.

Voter est un devoir !

S'inscrire sur les listes électorales est obligatoire !

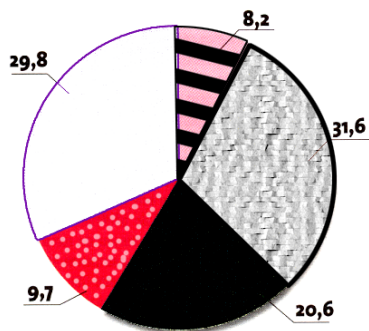


IMPÔTS LOCAUX

COLLECTIVITÉS LOCALES : QUI PAIE QUOI ?

Les communes, départements et régions sont principalement financées par les impôts et taxes, ainsi que par les dotations d'État. Description des quatre contributions principales et décryptage de votre feuille d'impôts locaux.

D'où viennent les finances des collectivités locales ?



Impôts et taxes (fiscalité directe)
 Transferts et concours de l'État
 Impôts et taxes (fiscalité indirecte)
 Emprunts
 Autres ressources

Les impôts et taxes directs et indirects sont les premières ressources des collectivités. La deuxième ressource provient des dotations d'État. Il s'agit principalement des dotations globales de fonctionnement (DGF) et des dotations globales d'équipement (DGE). Troisième ressource: le recours à l'emprunt. Enfin,

d'autres ressources proviennent de la vente de biens ou de services aux usagers ou encore des fonds structurels européens.

En 2001, les impôts et taxes directs et indirects représentaient 52,2 % des ressources des collectivités; les dotations d'État, 29,8%; l'emprunt 9,7%; les autres ressources 8,2%.

Ces ressources sont affectées aux collectivités selon la répartition suivante: 60 % pour les communes, 30 % pour les départements, 10 % pour les régions.

Les principales taxes locales :

Les 3/4 des recettes fiscales (impôts et taxes) des collectivités proviennent de la fiscalité directe, constituée principalement de quatre taxes :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Tous les propriétaires sont soumis à cet impôt. Il s'agit essentiellement des locaux d'habitation et de parkings, que l'on soit ou non occupant des lieux. Les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels sont également imposés.

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Sont soumis à cette taxe les propriétaires de terrains, quelle que soit leur nature. Les propriétés publiques ou les terrains de certaines associations sont exonérés.

* Taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est due pour les locaux habitables par toute personne qui a la jouissance d'un logement (propriétaire, locataire ou occupant à titre gracieux).

Elle est payée par l'occupant au 1^{er} janvier. Toutefois, si son revenu fiscal de référence est inférieur au plafond fixé par la loi, l'occupant n'est pas redevable de la taxe.

Les locaux meublés des sociétés et associations ne sont redevables de la taxe d'habitation que s'ils ne sont pas assujettis à la taxe professionnelle.

* Taxe professionnelle :

Elle ne concerne que les entreprises, à l'inverse des trois précédentes qui sont des impôts supportés par les ménages.

La taxe professionnelle est due par toute personne physique ou morale, française ou étrangère, qui exerce en France une activité professionnelle non salariée. En sont exonérées les activités sans but lucratif ainsi que les activités d'intérêt général exercées par l'État, les collectivités territoriales ou les associations.

Les impôts et taxes indirects, bien que multiples, ne représentent que des recettes fiscales des collectivités. Parmi ces taxes: la taxe de séjour, la taxe locale d'équipement (sur les constructions et agrandissements de bâtiments), etc.

* Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Cette taxe additionnelle à la taxe foncière apparaît sur le même avis d'imposition. C'est un impôt indirect, destiné à contribuer aux services collectifs d'enlèvement des ordures ménagères. Les usines et les maisons louées par un service public en sont exonérées.

Source : Direction de la Documentation française.

Comprendre sa feuille d'impôts locaux :

Valeur locative brute: elle prend notamment en compte la surface du logement. Elle est revalorisée chaque année selon l'évolution des prix du marché, indépendamment des augmentations décidées ou non par les collectivités locales. En 2007, cette revalorisation a été de 1,8 %.

Valeur locative moyenne: elle est obtenue en divisant la valeur de location de chaque habitation de la commune ou du département par le nombre total d'habitations.

Taux d'imposition 2007 : les collectivités votent leur propre taux chaque année, et l'appliquent à la base d'imposition, après prise en compte des abattements.

IDENTIFICATION DE VOTRE SITUATION
 DEPARTEMENT : 754
 COMMUNE : 3602
 LIEU DE L'IMPOSITION : 11540
 OCCUPANT(S) : 1 200 8

DETAIL DE CASSEL PUN COLONNATIONS

Code	Description	Montant	Montant	Montant
2670	5410	2670	5410	2670
1712	F	1712	1712	1712
15	F	15	15	15
000	000	000	000	000
04	04	04	04	04
08	08	08	08	08
13	13	13	13	13
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30
31	31	31	31	31
32	32	32	32	32
33	33	33	33	33
34	34	34	34	34
35	35	35	35	35
36	36	36	36	36
37	37	37	37	37
38	38	38	38	38
39	39	39	39	39
40	40	40	40	40
41	41	41	41	41
42	42	42	42	42
43	43	43	43	43
44	44	44	44	44
45	45	45	45	45
46	46	46	46	46
47	47	47	47	47
48	48	48	48	48
49	49	49	49	49
50	50	50	50	50
51	51	51	51	51
52	52	52	52	52
53	53	53	53	53
54	54	54	54	54
55	55	55	55	55
56	56	56	56	56
57	57	57	57	57
58	58	58	58	58
59	59	59	59	59
60	60	60	60	60
61	61	61	61	61
62	62	62	62	62
63	63	63	63	63
64	64	64	64	64
65	65	65	65	65
66	66	66	66	66
67	67	67	67	67
68	68	68	68	68
69	69	69	69	69
70	70	70	70	70
71	71	71	71	71
72	72	72	72	72
73	73	73	73	73
74	74	74	74	74
75	75	75	75	75
76	76	76	76	76
77	77	77	77	77
78	78	78	78	78
79	79	79	79	79
80	80	80	80	80
81	81	81	81	81
82	82	82	82	82
83	83	83	83	83
84	84	84	84	84
85	85	85	85	85
86	86	86	86	86
87	87	87	87	87
88	88	88	88	88
89	89	89	89	89
90	90	90	90	90
91	91	91	91	91
92	92	92	92	92
93	93	93	93	93
94	94	94	94	94
95	95	95	95	95
96	96	96	96	96
97	97	97	97	97
98	98	98	98	98
99	99	99	99	99
100	100	100	100	100

Taxe spéciale d'équipement : le taux est voté par la région. Elle contribue à financer des programmes d'équipements.

Base nette d'imposition : c'est la base de calcul de la taxe d'habitation, une fois effectuée la soustraction des abattements à la valeur locative brute.

Abattement personnes à charge : obligatoire. Il prend en compte les enfants de moins de 21 ans, les ascendants âgés de plus de 70 ans ou les personnes infirmes. Son taux varie suivant les cas et les communes.

Abattement général à la base et abattement spécial à la base : facultatifs. Les collectivités peuvent les mettre en place, notamment en faveur des personnes qui ont un revenu fiscal modeste. Ces abattements varient chacun de 5% à 15% et peuvent être cumulés.



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET APPLICATION DU DROIT DES SOLS A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2007

3 nouveaux permis :

- ⇒ permis de construire pour une maison individuelle,
- ⇒ permis d'aménager pour plus de deux constructions ou autres,
- ⇒ permis de démolir.

La déclaration de travaux devient « **déclaration préalable** ».

Les délais :

Permis de construire de maisons individuelles et permis de démolir	Déclaration préalable	Permis d'aménager
2 mois	1 mois	3 mois

Le délai de droit commun sera connu au moyen d'un bordereau de récépissé qui accompagne le formulaire de permis demandé et qui sera rempli lors du dépôt en Mairie.

A retenir :

- ⇒ Le délai court à compter de la réception en Mairie d'un dossier complet.

⇒ Demande de permis de construire ou d'aménager

L'ensemble des pièces obligatoires figure sur le bordereau qui est joint au formulaire de demande de permis de construire ou d'aménager. Le pétitionnaire est donc dans l'obligation de fournir toutes les pièces demandées, sous peine de voir se refuser son PC.

A compter du 1^{er} octobre, le service instructeur ne réclamera aucune autre pièce que celles demandées dans le bordereau joint au formulaire. **S'il manque une pièce au dossier, le PC sera automatiquement refusé.**

Le pétitionnaire doit déposer son dossier dans son intégralité en Mairie en **6 exemplaires minimum (formulaire + pièces demandées)**.

La vérification du dossier du pétitionnaire se fait dans le premier mois du dépôt de celui-ci afin de vérifier s'il est complet ou non. Si des pièces sont manquantes, avant la fin du premier mois, le pétitionnaire reçoit une notification de demande de pièces en même temps que la modification du délai d'instruction. A partir de là, le pétitionnaire dispose d'un délai de trois mois pour fournir la ou les pièces manquantes demandées auprès de la Mairie. A défaut, sa demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

IMPORTANT : les déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement des travaux devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au Maire.

⇒ Demande de déclaration préalable

Il n'y a que le terme et le formulaire qui changent. L'instruction de la déclaration préalable se fera toujours par le Maire dans un délai d'un mois.

Le pétitionnaire doit déposer son dossier dans son intégralité en 4 exemplaires minimum (formulaire + pièces demandées)

L'ensemble des pièces obligatoires figure sur le bordereau qui est joint au formulaire de demande de déclaration préalable. Le pétitionnaire est dans l'obligation de fournir toutes les pièces demandées, sous peine de se voir refuser sa demande.

⇒ Demande de permis de démolir

Les démolitions ne sont plus soumises à aucune formalité d'urbanisme, exceptées les démolitions de bâtiments qui rentrent dans le cadre ABF (Architecte des Bâtiments de France).

⇒ Certificat d'urbanisme

Pas de changement. Il informe des dispositions d'urbanisme, des limitations administratives au droit de propriété et de la liste des taxes et participations applicables au terrain.

Pour plus d'information sur la réforme et télécharger tous les nouveaux formulaires, vous pouvez aller sur les sites suivants accessibles à tous :

www.urbanisme.equipement.gouv.fr,

www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr,

www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr,

www.mairie-chanteloup-en-brie.fr, rubrique « **pour vous renseigner / urbanisme-voirie-environnement** ».

Pour tout renseignement complémentaire :

Tél. : 01.64.12.74.52.

urbanisme@mairie-chanteloup-en-brie.fr



Stéphanie DUPAYAGE,
Collaboratrice du Maire

et responsable du service Urbanisme.

RUE DE LA GARE !..

Quelle drôle d'idée !

Qui a vu un train et une gare à Chanteloup-en-Brie ?

Les élus seraient-ils tombés sur la tête pour donner le nom d'une rue « Rue de la Gare » alors qu'il n'y a rien (ou plus rien) qui s'y rattache !..

Eh si ! Pour les plus anciens d'entre-vous, ils se souviennent encore du « p'tit train » qui traversait notre village, oh non pas pour transporter des voyageurs, mais seulement des betteraves!.. Il venait de la râperie de la Jonchère (actuellement remplacée par le bassin d'orages) pour desservir les champs agricoles de Serris, Bailly-Romainvilliers, Chessy et Magny-le-Hongre.

Alors, où était installée la gare ?

L'auteur de cet article ne sait le dire.

Aurait-elle été démolie ? Le Relais de Fontenelle servait-il de gare, sinon d'arrêt-chopine pour les mécaniciens ?

En tout cas, la photographie ancienne de la route de la Ferme-du-Pavillon indique que la rue de la Gare existait bel et bien.

Alors, pour garder encore un peu en mémoire notre histoire



locale, nous avons décidé de donner le nom de la nouvelle rue (ancien parking) rue de la Gare.

Lucien Poulain, habitant de Chanteloup, bien connu pour sa passion des chemins de fer et des locaux, raconte plus loin l'histoire des « petits trains » du coin.

Gérard WILLAUME,
Adjoint au Maire chargé de l'environnement.

PETITE HISTOIRE DE LA RÂPERIE DE LA JONCHÈRE

Lucien Poulain, Chanteloupien fidèle lecteur, nous propose en cette fin d'année une petite histoire sur la râperie de la Jonchère...



Une râperie est, rappelons-le à l'adresse de nos jeunes lecteurs, une industrie qui sert à extraire le jus des betteraves afin d'en faire du sucre.

Le développement de cette activité remonte à

Napoléon 1^{er}, lors du blocus continental mis en place en 1806 (mesures prises par celui-ci pour vaincre l'Angleterre par « l'asphyxie »). La flotte anglaise, la plus importante du monde, ne pouvait plus alors rapporter le sucre des pays lointains...

Malgré la chute de Napoléon, la culture de la betterave et la fabrication du sucre continuèrent leur essor puisque moins cher que l'importation du sucre de canne. Nous devons d'ailleurs à cette culture le début de la démocratisation des confitures.

La râperie de la Jonchère, située en fait sur la commune de Bussy-Saint-Georges (c'est-à-dire de l'autre côté du ru de Gondoire par rapport à Chanteloup) fut construite en 1870, puis mise en service pour la saison 1871/1872. Elle faisait partie d'un groupe de onze râperies rattachées à la sucrerie de Villenoy.

Une saison ou « campagne » commençait début octobre pour finir fin décembre, voire début janvier. Durant cette campagne, la râperie employait quelques dizaines de saisonniers logés, pour beaucoup, sur place.

Le reste de l'année, quelques permanents restaient pour l'entretien des bâtiments, matériel, canalisations, etc.

Le fonctionnement de la râperie

Les betteraves arrivaient par tombereaux ou par train. Elles étaient entreposées sous un grand hangar. Naturellement ces betteraves provenaient des fermes environnantes.

Elles étaient dirigées vers les bacs à lavage. Au départ, ce transfert se faisait à la fourche, comme d'ailleurs toutes les opérations.

Peu avant la Deuxième guerre mondiale, une grosse lance fut mise en service « la mitrailleuse ». Celle-ci poussait les betteraves dans deux caniveaux qui les menaient aux bacs de lavage.

Ces bacs, compte tenu du dépôt de terre, étaient nettoyés régulièrement et la terre étalée dans les champs alentours. Une vis d'Archimède happait les racines à la sortie des bacs jusqu'à un élévateur à godet et retombaient ensuite dans le « coupe racines ». Les racines broyées, la pulpe, était rejetée à l'extérieur (par vis d'Archimède) et redistribuée aux alentours pour nourrir les animaux. Quant au jus, il tombait dans les autoclaves où il était chauffé et mélangé de chaux pour éviter la fermentation.

Le jus était envoyé par canalisations souterraines (diamètre 100), sous pression jusqu'à Villenoy, grâce à deux grosses pompes à trois pistons qui fonctionnaient à la vapeur.

Cette vapeur provenait de la chaufferie qui fonctionnait au charbon. Elle était aisément repérable, sur les documents, par sa haute cheminée.

L'alimentation en eau

Au départ, un barrage érigé sur le ru de Gondoire suffisait au fonctionnement de la râperie, mais les besoins grandissants, il fallut trouver d'autres solutions.

(Suite page 17)

PETITE HISTOIRE DE LA RÂPERIE DE LA JONCHÈRE (suite)

Dans un premier temps, on puisa l'eau dans un puits prévu pour alimenter le réseau urbain de Jossigny se situant à l'angle sud du parc de Fontenelle.

Peu avant que Jossigny ne soit raccordé à ce puits, un autre puits fut foré au sein de la Jonchère (160 mètres de profondeur) et ce, dans les années 1940. Ce puits se trouva très vite insuffisant. La râperie n'ayant pas eu l'autorisation de puiser dans la Marne, elle prenait l'eau nécessaire dans la réserve de l'école d'Alembert qui, elle, pompait dans la Marne.

Cette eau arrivait à la chaufferie par les canalisations souterraines (posées pendant la guerre de 1940).

Le tacot

Celui-ci partait de la râperie, traversait le ru de Gondoire sur un pont assez conséquent, tournait ensuite à gauche pour décrire une grande courbe dans les champs situés derrière le garage Lucas et remonter jusqu'au stade. Malgré ce détour, la pente était trop raide. Il fallait remonter les wagons chargés de pulpe, un à un, vers une voie de garage également située à l'emplacement de l'actuel stade de Chanteloup.

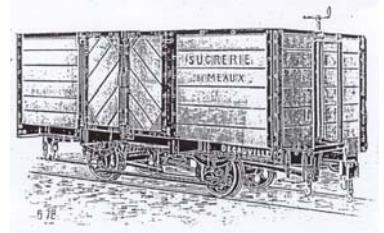
Dès que trois wagons étaient regroupés, le tacot repartait par la rue de la Gare (actuellement route de la Ferme-du-Pavillon) jusqu'à la route de Provins où il croisait le train de Lagny à Morcerf. Une voie de garage y était pratiquée pour permettre le transfert entre les deux trains. Le train de la râperie avait en effet une voie ferrée de 60 cm, celui de Morcerf une voie de un mètre.

Dans la plaine, la voie se divisait en trois directions, la première sur la droite rejoignait la bascule de Serris, celle du centre les fermes des Tournelles et d'Orsonville à Chessy, où il y avait également une bascule, et la troisième (à gauche) la ferme du château également à Chessy.

Le train cessa de fonctionner peu après la Libération vers 1950 - 1954 et fut remplacé par le transport routier.

Le matériel

La traction baptisée « le tracot », locomotive « 030T », a dû entrer en service en 1910 si l'on en croit le document suivant « déclaration de mise en service de chaudière à vapeur - 29 juillet 1910 - Fabrique de sucre de Meaux à Villenoy : locomotive Decauville pour la râperie de la Jonchère à Bussy-Saint-Georges, capacité de la chaudière 600 litres, surface de chauffe 15,40 m², timbre de la chaudière 12 kg/cm², locomotive n°3 transport de betteraves ».



La râperie a également utilisé une locomotive 040 type « Brigade » provenant des « Deutschen Feldbahnen » (chemin de fer de campagne allemand de la Première guerre mondiale).

Cette locomotive portait la plaque Decauville parce que les ateliers de Corbeil étant en travaux, la firme achetait des locos en Allemagne et y apposait sa marque.

Deux locotracteurs à moteur thermique ont été également utilisés en 1945/1946.

Les wagons

D'un châssis recouvert d'un coffre en bois avec porte à deux vantaux sur chacun des grands côtés, ces wagonnets étaient construits avec vis verticale pour le frein, avec plate-forme pour le serre-frein (personne chargée du freinage arrière), les wagons et la voie étaient de fabrications Decauville.

Les bascules

Elles servaient à peser les betteraves afin de rémunérer les cultivateurs.

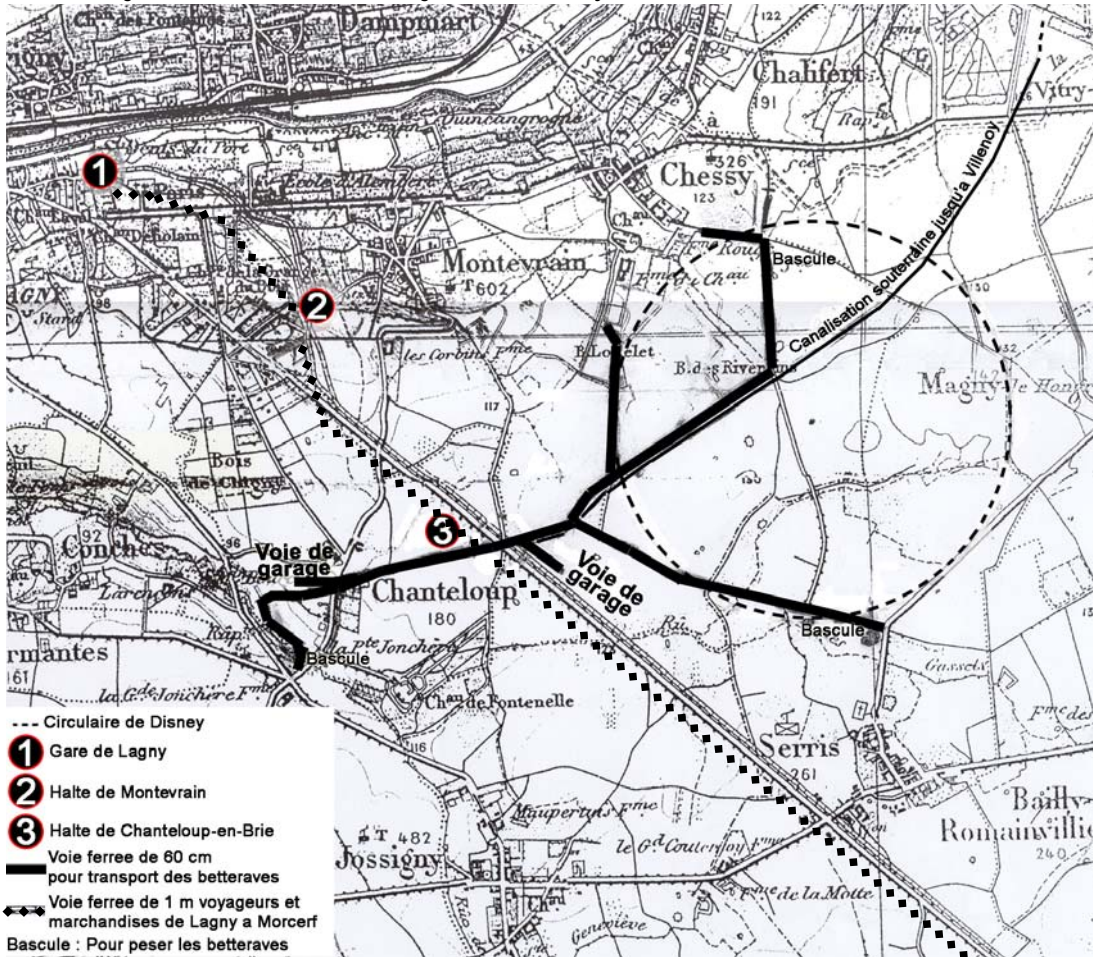
Le prix était fixé en fonction de la teneur en sucre. Pour en juger, on pressait quelques racines et à l'aide d'un densimètre, on déterminait la teneur et donc le prix. Il y avait trois bascules. Une à Serris, une à Chessy et bien sûr une à la Jonchère.

Ce contrôle ne se faisait pas à chaque wagon mais en fonction de la parcelle d'origine.

La râperie de la Jonchère, qui rythma la vie des habitants de Chanteloup-en-Brie durant près d'un siècle, a cessé toute activité en 1964. Ces derniers vestiges, dont le transformateur, furent rasés en 1988.

De cette page d'histoire locale, il ne reste plus aujourd'hui que quelques trop rares cartes postales... et les souvenirs d'anciens cultivateurs et employés.

Lucien POULAIN.



Bilan été CLSH 2007



La rentrée est passée, mais revenons rapidement sur l'été.

Départs et arrivée de l'été

M^{lle} Carole Pradère a rejoint depuis le 11 juillet d'autres horizons, et nous lui souhaitons de réussir et de s'épanouir dans sa nouvelle vie professionnelle.

M^{lle} Carole Fauchon est depuis le 27 août, notre nouvelle directrice du CLSH et coordinatrice du CLAJ. Bienvenue dans notre commune.

M. Stéphane Bonneville lui est parti, au grand regret des ados, depuis fin juillet pour la commune de Champs sur marne, actuellement il n'a pas été remplacé mais nous oeuvrons à son remplacement.

Les mois de juillet et Août sont toujours des périodes privilégiées pour les enfants comme pour les animateurs.

De nombreuses activités ont été proposées sur des thèmes différents chaque semaine (aventure, espace, nature, animaux du monde...) et des repas auto-

mes ont été organisés à la grande joie des enfants (pizzas, croques monsieur..) ainsi qu'un stage de tennis d'une semaine pour les élémentaires.

Quelques activités prévues n'ont pu être organisées, la faute à qui ? la météo. Rappelez vous l'été a été plutôt pluvieux !

De nombreuses sorties ont eu lieu cinéma, acrobanches, piscine, visite des parcs animaliers d'Atilly et de Thoiry, et parc d'attractions...

Journées toujours réussies et convoitées mais notons les incontournables problèmes d'embouteillage qui ont retardés quelques fois le retour des enfants...et exaspéré quelques parents pressés...

Nous espérons que les enfants garderont un bon souvenir de cet été

Les effectifs de fréquentation du CLSH l'été, à notre grande satisfaction, sont toujours en hausse. Seule la première quinzaine d'août a connu comme d'habitude une fréquentation plus basse d'environ 20 enfants.

Merci à toute l'équipe pour cet été réussi.

Bilan de la rentrée scolaire 2007-2008

La rentrée 2007 s'est passée dans de bonnes conditions.

Pour la deuxième année, suite à une modification du rythme scolaire, le groupe scolaire du Loupiot accueille les élèves le mercredi matin à la place du samedi.

Le groupe scolaire compte pour cette année **254 élèves**.

En maternelle : 86 élèves répartis en trois classes.

La direction est assurée par M^{me} Marie-Anne Sanesteban.

Petite section : 26 élèves avec M. Pierre Agostini.

Moyenne section : 28 élèves avec M^{me} Nadine Frish.

Grande section : 32 élèves avec M^{me} Marie-Anne Sanesteban.

Nous notons, comme l'an passé, que les effectifs par classe sont élevés (surtout en grande section) mais le seuil d'ouverture d'une 4^e classe n'a pas été atteint suivant les normes de l'Éducation nationale, ce que nous regrettons vivement.

L'effectif des ATSEM est de deux agents à temps plein et d'un agent à mi-temps

En élémentaire : 168 élèves répartis en sept classes.

La direction est assurée par M^{me} Sophie Bourdin-Suret qui est remplacée par

M^{me} Stéphanie Bourdon durant sa journée de décharge destinée à assurer ses fonctions de Directrice.

CP : 23 élèves avec M^{me} Sylvie Goncalves.

CP-CE1 : 20 élèves avec M^{me} Aurélie Iborra-Lebreton.

CE1 : 22 élèves avec M^{me} Sophie Bourdin-Suret et M^{me} Stéphanie Bourdon.

CE1-CE2 : 23 élèves avec M^{me} Anne-Sophie Illien.

CE2-CM1 : 24 élèves avec M^{me} Stéphanie Berthet et M. J.-Christophe Girard.

CM1 : 26 élèves avec M. Gérald Pateau.

CM2 : 30 élèves avec M^{me} Bernadette Chavassieux.

La commune bénéficie, encore cette année, **du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)** pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Le contrat d'Emploi de vie scolaire (EVS) a été reconduit cette année par l'Éducation nationale pour l'école élémentaire.

La piscine : reprise de l'activité piscine de septembre à juin (le lundi après-midi) pour les classes de CE1 et de CE2.

L'étude : Reprise de l'étude surveillée pour les CE2-CM1 et CM2 à partir du 17 septembre, encadrée par des enseignants de l'école élémentaire.

Maryse Théault,

Adjointe au Maire chargé des affaires scolaires.

Délégués

départementaux de l'Éducation nationale



Les Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) sont nommés par l'inspecteur d'Académie.

Leurs fonctions ont **cinq aspects majeurs** :

- * Ils participent, comme membres de plein droit au conseil d'école.
- * Ils visitent les bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène).
- * Ils assurent une liaison et une coordination entre école et municipalité, usagers et administration. Ils participent aux réflexions et informations sur l'école et l'éducation.
- * Ils ont un rôle incitatif et d'animation dans les activités complémentaires de l'école (centre de loisirs, transport, restaurant scolaire, bibliothèque, etc.).

Les DDEN sont regroupés en association loi 1901, ils viennent de différents horizons qui ont un point commun : l'école. Notre principale action est la médiation, le conseil et le rappel des règles aux différents intervenants de la vie scolaire. Pour ce faire, nous souhaitons compléter notre délégation et recherchons des personnes souhaitant continuer d'œuvrer pour les enfants de l'école publique.

Les personnes (enseignants en retraite, parents, élus, etc.) peuvent nous contacter pour plus d'informations et participer à une réunion afin d'appréhender le rôle du DDEN.

Vous pouvez contacter :
M. GAUDEFROY
au 06.81.21.53.77.



Je vais à l'école en toute sécurité à pied ou à vélo, avec un adulte, seul ou en groupe.

ASSISTANTE SOCIALE



M^{lle} Marion COTON
vous reçoit
le 2^e jeudi du mois
sur rendez-vous
à la mairie
de Chanteloup-en-Brie.

**Le rendez-vous est à prendre
auprès de M^{me} AMBRUZ
au 01-64-12-43-67.**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

**A LAGNY-SUR-MARNE
M. BARRÈRE**
Sur rendez-vous **MAIRIE ANNEXE**
6, place de la Fontaine
77400 Lagny-sur-Marne
Tous les lundis du mois
De 14 heures à 18 heures
Tél. : 01-64-12-74-00.

**Association de Soins
et Services à Domicile**



Depuis le 24 septembre
dernier, les bureaux de
l'Association de Soins et
Services à Domicile de la
région de Lagny sont transférés à
l'adresse suivante :

ASSAD
I, passage des Écoles
77400 Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-60-07-73-91
Fax : 01-60-07-10-46.

Mail : assad.lagny@orange.fr

Quelques rappels sur les services
proposés :

Service aides à domiciles : aide
morale, aide à la toilette,
repas, entretien, courses,
démarches adminis-
tratives, 7jrs/7jrs.



Service mandataire :
aide à la toilette,
garde jour et/ou nuit,
garde d'enfants,
entretien, courses,
repas, petits travaux
de jardinage et/ou
bricolage, 7jrs/7jrs et/ou 24hrs/24hrs.



Service soins d'hygiène, soins infir-
miers, surveillance des constantes et
de la prise des traitements, aide à
l'accomplissement des actes essentiels
de la vie quotidienne (lever, coucher,
change, médicaments, etc.).



CAF : LE BON LOISIRS JEUNES



Pour les enfants de 6 à
18 ans (nés entre le
1^{er} septembre 1989 et le
1^{er} juin 2002).

Votre quotient familial
est inférieur à 730 et
vous avez reçu des
prestations familiales au titre du mois de
juin 2007. Vous n'avez aucune démarche à
faire, le formulaire du bon Loisirs (vert
pâle) vous sera adressé courant septembre
(un bon par enfant concerné).

-> si vous ne recevez pas de bon cette année, cela
signifie que vous ne remplissez plus les condi-
tions pour en bénéficier.

Le bon Loisirs est une aide qui vous permet
de financer :

- les frais d'inscription, d'assurance ou l'achat
du matériel nécessaire à des activités culturel-
les (danse, musique, théâtre...), sportives ou
des journées en centre de loisirs.

->Les séjours de vacances, les loisirs ponctuels (tickets de
piscine, cinéma), cours de langue, cours particuliers de mu-
sique, danse...) sont exclus de cette aide.

Ces activités doivent se dérouler en Seine-et-
Marne et en dehors des vacances d'été. Elles
doivent être organisées par une association
Loi 1901 (déclarée en Préfecture) ou par une
structure municipale ou para-municipale.

Le montant de l'aide varie de 40 € (si la
dépense est inférieure, vous ne recevrez pas
l'aide) à 80 € (montant maximum attribué).
L'aide vous sera versée directement, selon le
mode de règlement habituel de vos presta-
tions, mais de manière distincte.

Vos démarches :

faire compléter le formulaire par l'organisa-
teur de l'activité ou le fournisseur de matériel
qui atteste le montant de la dépense, nous
adresser le formulaire accompagné des justifi-
catifs de la dépense.

**Attention! ce bon a valeur de chèque. Si
vous le perdez, il ne vous sera pas délivré
de duplicata.**

**CES BONS SONT VALABLES
POUR TOUTE
L'ANNÉE SCOLAIRE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2007
AU 31 MAI 2008**

CAF de SEINE-ET-MARNE
77024 MELUN CEDEX
Tél. : 0 820 25 77 10

**VENTE
DE CHRYSANTHÈMES
A LA « GRANGE
AU BOIS »**

Comme chaque année pour la Tous-
saint, l'atelier horticulture organise
une vente de chrysanthèmes. Un large
choix de variétés et coloris sera
proposé au public, ainsi que des plan-
tes bisannuelles (pensées, pâquerettes,
myosotis, etc.) pour fleurir massifs et
jardinières.

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 heures et de 13 heu-
res à 17 heures.



**Renseignements
au 01 60 94 23 11.**



Journée du patrimoine à Chanteloup-en-Brie :

LES CHANTELOUPIENS AU RENDEZ-VOUS DU PATRIMOINE



Dimanche 16 septembre, le public est venu nombreux flâner dans le parc du château de Fontenelle exceptionnellement ouvert à tous à l'occasion des Journées du Patrimoine. Plus de 300 personnes ont profité d'une météo ensoleillée pour en apprendre davantage sur la demeure de la famille Cartier, industriels à Pantin, et leur rencontre avec la famille Bresson, fils de paysans dans l'Oise. Fontenelle est ainsi le lieu de naissance du célèbre photographe Henri Cartier-Bresson, né dans le château en 1908.

Connaissez-vous la véritable histoire du château ?

Propriété de l'Œuvre de l'Hospitalité Familiale depuis 1936, il est aujourd'hui la maison de retraite bien connue des Chanteloupiens. Grâce aux recherches menées par notre historien local, Pierre Legallic, nous avons découvert qu'il a appartenu au sieur Nicolas de Neuville

seigneur de Deuil (Gouvernes) et de Dame Jeanne de Surgy au XVI^e siècle.

Fontenelle ou « Fontenailles », le nom provient des nombreuses sources qui se rejoignent à cet endroit, alimentent les douves et constituent la naissance du ru de la Gondoire.

En 1887, d'importants travaux et remaniements sont réalisés par Claude-Henri Cartier qui donneront au château son allure actuelle.

La saga Cartier Bresson

Passionnante ! Cette rencontre entre deux familles que rien ne prédisposait à se rencontrer. Monsieur Claude-Julien Bresson, boutiquier en mercerie, embauche Claude-Marie Cartier comme jeune commis à 14 ans, décèle son esprit d'initiative et le marie à sa fille aînée. Celle-ci décédera. Et pour garder son gendre, il le marie à sa fille cadette, le couple aura 9 enfants.

Tragique ! Cette vie marquée par la mort pour la France de deux fils : Louis-Jules Cartier, artiste peintre, oncle du photographe à qui il donnera le goût du dessin, mort en 1917, et Pierre Cartier, décédé sur le champ de bataille en 1918.

Racontée au travers de livres, documents et panneaux disposés dans le parc, la saga Cartier-Bresson a, nous l'espérons, séduit les visiteurs qui ont approché l'histoire de ce lieu important de notre commune.

La direction l'Œuvre de l'Hospitalité Familiale et du château de Fontenelle nous ont permis d'organiser cet événement et sont venus commenter la visite en présence des élus. Qu'ils en soient de nouveau remerciés.

Yves Buteau,
Service Culturel.



CHANTELOUP, LE THÉÂTRE A LA CARTE : ABONNEZ-VOUS !

"Chanteloup fait sa télé"

Samedi 2 et 23 juin 2007, les ados et les adultes du groupe « théâtre » nous ont offert des spectacles drôles, dramatiques et pleins d'humour, inspirés par la télévision et sa réalité.

Les clins-d'œil aux séries sont nombreux et les thèmes choisis suscitent l'émotion et la réflexion.

Peut-on s'évader au pays de "Chanteloup Break" ? Comment tourner une série dans un restaurant où les acteurs règlent leurs comptes pendant la coupure pub ? L'usine à cauchemars de la tyrannique Madame Pop témoigne-t-elle de l'angoisse des scénaristes chargés de construire des histoires à succès ?

Génériques, voix off, jeux de lumières, fumigènes et un texte !

Le ballet mis en scène avec lumières rouges et fumées clôturant le spectacle des ados ; une fraise avalée

de travers qui provoque un fou-rire sur scène resteront parmi les meilleurs moments. Le public, venu en nombre, a chaleureusement applaudi la passion et l'énergie déployées par les artistes.

Yves Buteau,
Responsable du service Culturel.



Un adolescent, qu'est-ce que c'est ? Une émission spéciale en direct.



En attendant Gloria Martini... il se passe toujours quelque chose au restaurant "le Sauvage"...



De gauche à droite : Pascal, le client ; Jessie, le régisseur plateau ; Kevin, le chef cuisinier ; les serveuses : Odile et Camille.



Le réchauffement climatique, vous y pensez les amis ?



Des extraits de textes classiques joués sans artifice.



Un anniversaire costumé, c'est une bonne idée !

CONCERT LYRIQUE DANS L'EGLISE SAINT-EUTROPE

Le 17 juin, l'église Saint-Eutrope a résonné des voix des professeurs de Chanteloup, Roselyne Bourely, Béatrice Tiquet accompagnées au piano par Marina Boyer.

Réuni à l'initiative de l'Association Vocation Spectacle, le trio a charmé le public avec des airs d'opéra célèbres comme *Norma*, *la Duchesse de Gerolstein*, *Così Fan Tutte*... Les

élèves de la chorale ont rejoint nos sopranos sur scène pour interpréter la *Légende de la mère Angot*.

Animés par une belle complicité et la passion du chant - deux airs ont ponctué le rappel - les artistes nous ont gratifiés d'un vrai moment de plaisir partagé.

Les *Noces de Figaro*, *Bajazet*, *Roméo et Juliette*, *Vivre*, chanson de la comédie musicale *Notre Dame de Paris*... le programme varié a séduit le public. *Le duo des chats* de Rossini a été joué deux fois pour le plus grand plaisir de tous.

Le Service culturel remercie les artistes et particulièrement Roselyne Bourely qui n'assurera plus les cours de chant à Chanteloup. Nous lui souhaitons tous le meilleur dans sa nouvelle vie sur l'île de beauté.

Yves Buteau,
Responsable du Service culturel.



JOURNÉE DES VIRADES DE L'ESPOIR DU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

C'est dans la joie, la bonne humeur et sous un soleil radieux que s'est déroulée cette matinée sportive dédiée à la Recherche contre la mucoviscidose.

De nombreux enfants ont participé plusieurs fois aux ateliers (tir à la corde, la cible, basket, parcours sportif, tennis de table) qui leur étaient proposés. Certains ont même vidé leur porte-monnaie et nous les félicitons.

Chaque enfant vainqueur s'est vu attribué un lot, peu de perdant, voir aucun.

Grâce à ce geste, nous avons bénéficié d'un total de 252 € qui a été reversé à la lutte contre la mucoviscidose.

Nous remercions tous les enfants accompagnés de leurs parents, les encadrants et les élus qui ont contribué à faire avancer la Recherche.

Viviane Lomas,

Adjointe à la jeunesse et aux sports et vie associative.





AGENDA 2007/2008 DU SERVICE CULTUREL

SALON DU LIVRE 2007

SAM 17 ET DIM 18 Nov - CHANTELOUP-EN-BRIE

SAMEDI 17 NOVEMBRE

LIBRAIRES, EDITEURS

Librairie de l'Esplanade : littérature adulte (sous réserve)
Éditions Voix Tissées : littérature adulte
Éditions ABM : littérature adulte
Éditions In Texto : livres 4-12 ans
Éditions Tant Mieux Records : livres sonores pour la jeunesse

ECRIVAINS

Francine RUELLAN *Deux Hommes pour mon anniversaire*, Roman.
Dany RIBES *L'inconnu du métro...* Romans policiers.
Rosemay NIVARD *Poésie couleur insulaire...* et un livre de cuisine.



CONTES DE TOUS LES PAYS

Pour les 5-7 et 8-12 ans par Démons & Merveilles
15 h et 16 h 30 pour les 5-7 ans
15 h 45 pour les 8-12 ans

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

LIBRAIRES, EDITEURS

Librairie Marq'ta page : littérature jeunesse
Éditions Voix Tissées
Éditions ABM
Éditions In Texto
Éditions Tant Mieux Records

ECRIVAINS

Francine RUELLAN
Dany RIBES
Rosemay NIVARD



ATELIERS à 11 heures et 15 heures :

inscrivez-vous !
« Le livre de mon prénom » & « Livre géant »

LECTURE PUBLIQUE à 16 heures

Poésies, par Anne Mounic



THÉÂTRE à 17 heures

« La peur des coups »
de Courteline.
Par la Cie Thymélée

SALLE VAN-DONGEN de 10 h à 18 h

petits et grands
sont invités !

Marché de Noël 15 et 16 décembre



Avec la participation
des enfants de l'école
du Loupiot

De 10 h à 18 h
salle
Van-Dongen

PROFITEZ-EN
POUR FAIRE
VOS ACHATS
DE NOËL !

Service Culturel 01 64 12 74 54
www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

CHANTEPATCH



Le club de patchwork est ouvert à toutes les passionnées des travaux d'aiguilles (point compté, tricot et autre).

Les jours d'ouverture sont le mardi soir à partir de 20 h 45 et 2 samedis par mois de 14 heures à 17 heures environ.

Pour le premier trimestre, les samedis sont :

13 et 17 octobre, 10 et 24 novembre (le mois de décembre n'est pas encore défini).

Les débutantes sont acceptées.

Renseignements au 01 64 02 42 54.

Mireille JIGUET,

Responsable du Chantepatch.

AASEC

Association des Amis de Saint-Eutrope de Chanteloup

C'est par sa présence aux deux principales animations de l'année (brocante et marché de Noël), que notre association récolte des fonds destinés à l'entretien et à la restauration d'une partie du patrimoine de Chanteloup: son église!

Saint Eutrope, patron du village depuis le Moyen Age, est fêté le 30 avril.

C'est à ce saint patron que nous devons le choix de la date de la fête du village, le premier dimanche de mai, fête appelée autrefois " fête patronale " ou " paroissiale ".

Notre église possède également une des plus anciennes cloches de la région; elle appartiendrait au règne de saint Louis. Actuellement, la rénovation de la sacristie est en cours et les travaux de maçonnerie sont financés par notre association. L'église est ouverte tous les dimanches, la permanence étant assurée par les membres de l'association et quelques sympathisants.

L'AASEC sera présente au " Marché de Noël ", les 15 et 16 décembre prochains, à la salle des fêtes de Chanteloup. Vous pourrez trouver à notre stand, des décorations de Noël, quelques objets du Noël, ainsi que des articles à offrir pour les fêtes... Vous pourrez également y déguster du jus de fruit chaud aux épices, cousin du vin chaud des marchés de Noël traditionnels. Ce sera l'occasion de vous renseigner sur nos actions et peut-être de rejoindre notre petite équipe.

A bientôt !

Annick Vautrin.



Association sportive de Chanteloup-en-Brie

ASC Section GYM

Jeudi 28 juin 2007, résidence de Fontenelle Chanteloup-en-Brie.



Comme chaque année la section multi-sports enfants de Chanteloup-en-Brie organisait à la maison de retraite de Fontenelle sa traditionnelle fête de fin d'année scolaire. Démonstration de figures acrobatiques au sol, lancer de frees bees, roulades, danse etc.

Un concentré des activités apprises tout au long de l'année grâce au professionnalisme et à la compétence du professeur Annie LE THUAUT. Pour la première fois, résidents et enfants ont partagé les mêmes activités. On a pu voir côte à côte Jessika et Simone lancer le fres bees mais à cette petite différence près que la première a 5 ans et la deuxième 105 ans ; voilà un bel exemple intergénérationnel. L'après-midi s'est terminée par un

goûter et anciens et enfants se sont dits à l'année prochaine.

Alain ROBLOT,

Responsable de la section multi-sports.

ASC Section Karaté

Toutes nos félicitations à Tuan KHOA DANG pour l'obtention de sa ceinture noire de karaté.



Site internet de la section :

[Http://www.allianceask.com/karateasc/chanteloup.html](http://www.allianceask.com/karateasc/chanteloup.html)

VAL DE FRANCE FOOTBALL UNE NOUVELLE SAISON

Depuis 2 mois, la saison 2007-2008 est repartie.

Malgré une bonne trentaine de débutants (nés en 2001 et 2000), de poussins (nés en 1998 et 1999) et de benjamins (nés en 1996 et 1997) le club, fort de sa centaine de footballeurs en herbe, regrette le peu de licenciés de Chanteloup, tout juste 8 représentants dont 3 nouvelles arrivées.

**Chanteloupiens,
réveillez-vous !**

Certes, l'école de foot est située pour des raisons de commodités à Montévrain mais cela ne fait pas

peur aux représentants de Chessy (9) de Chalifert (10) de Lagny (8) de Serris (1), mais nous sommes très loin de Montévrain (59).

Il reste quelques places en benjamins principalement, mais aussi en catégorie des 15 ans (né en 1993).

Venez rejoindre une équipe de dirigeants énergiques.

A bientôt.

**Pascal Boulaire,
Président.**

Port. : 06-15-44-93-99.

Tél. : 01-47-56-93-89.



Manifestation du 6 octobre organisée par l'association Jardiner Autrement



Le 6 octobre dernier, l'association était installée sur la place de Jacques-Tati :

Au programme :

- . échange de plantes
- . démonstration de compostage
- . atelier de bouturage
- . annonce du projet d'installation de composteurs pour les Chanteloupiens, en partenariat avec la municipalité et le SIETREM.

Pourquoi ces actions ?

Notre toute jeune association réunit des jardiniers amateurs,

mais avisés, qui souhaitent partager leurs valeurs et promouvoir un jardinage respectueux de l'environnement, de la vie végétale et animale dans nos jardins.

Cette manifestation a remporté un vif succès ; les échanges de petits pots et de graines ont été bon train, mais également les échanges de savoir-faire. Un moment bien sympathique par un joli soleil d'automne.

Yolande Gacogne.

Un projet « vert » à Chanteloup-en-Brie

Notre commune, le SIETREM (syndicat qui a pour vocation la collecte et le traitement de nos déchets) et l'association Jardiner Autrement envisagent l'installation de composteurs dans nos jardins.

Le projet va débuter par un questionnaire que nous allons trouver très prochainement dans nos boîtes aux lettres. Il est **très important d'y répondre**, même si vous n'envisagez pas pour l'instant de vous engager dans le processus. Seul, un retour en nombre de ces documents nous permettra une réalisation concrète du projet sur le terrain.

Notre participation est d'autant plus importante que Chanteloup-en-Brie est retenue comme commune test sur le territoire du Sietrem.

Pour répondre à vos questions, voici quelques indications sur le compostage.

Objectifs :

Limitier le volume de déchets

Faire revenir la matière organique au jardin

Principe :

Les déchets sont décomposés par des bactéries, des champignons, des vers et d'autres organismes vivants.

Il se produit une montée en température qui peut avoisiner 70°.

On peut commencer à l'utiliser au bout de 6 mois.

Toujours mélanger vert et brun, sec et humide.

Que met-on dans le compost ?

Des déchets verts : épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, tontes , « mauvaises herbes non grainées », marc de café, feuilles, fleurs fanées...

Des déchets bruns : carton sans peinture et sans encre, boîtes d'œufs sans étiquette, cendres, sciure...

Ce qu'il ne faut pas mettre : déchets de viande et de poisson, branches non broyées, noyaux et de manière générale tout ce qui est gros .

On peut mettre les pelures d'agrumes, coupées en morceaux et bio de préférence.

Mélanger régulièrement le tas pour que la décomposition soit rapide et homogène.

Veiller à ce qu'il reste humide.

Lorsque votre tas sera décomposé (au bout de 6 mois), il faut au contraire le couvrir.

Matériel :

Composteur en bois de préférence doublé d'un géotextile ; Installez votre composteur à même la terre et sous un arbre si possible.

La taille est à déterminer en fonction de la surface du jardin et du nombre de personnes.

Comment savoir s'il est mûr :

Son aspect est homogène, même s'il reste quelques déchets ligneux, sa couleur est sombre, l'odeur agréable et la structure grumeleuse.

Utilisation :

A l'automne ou en fin d'hiver: dans le potager, en l'incorporant dans la couche très superficielle de la terre – sur la pelouse en le dispersant

Au printemps : dans les plates-bandes, en surface (arbres, arbustes, fleurs, légumes), dans les jardinières, pour les semis


Françoise Massart

Bibliographie : compost et paillage au jardin Édition Terre vivante (2003)

Sites internet :

www.ademe.fr - www. Sietrem.fr
www.compostage.info/

Vous pouvez nous rejoindre :
Jardiner Autrement : frmassart@hotmail.com
ou F. massart : 01 64 02 24 87
et Y.Gacogne 01 64 30 22 60.



Qualité de l'eau distribuée à CHANTELOUP EN BRIE

Synthèse de l'année 2006

BACTERIOLOGIE	<p>EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
NITRATES	<p>EAU PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES ELEVEE, SANS RISQUE POUR LA SANTE</p> <p>Moyenne : 25,5 mg/l Maximum : 35 mg/l</p>
DURETE	<p>EAU CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 28,6 °F Maximum : 31 °F <i>Une eau calcaree n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
FLUOR	<p>EAU PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,24 mg/l Maximum : 0,26 mg/l <i>Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sauf avis médical contraire</i></p>
PESTICIDES	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE REGLEMENTAIRE (Classe A = La teneur ne dépasse jamais 0,1 micro gramme par litre)</p> <p>Classe A</p> <p>Valeur maximale inférieure(e) au seuil de détection Nombre de prélèvements : 6</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2006 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

AUTOMNE

Rappel : pour des raisons de sécurité et de propreté, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres dépassant de leur propriété et débordant sur la voie publique, y compris les cheminements piétonniers.

Attention aux accidents !

Au fur et à mesure que les trottoirs s'allongent, il est rappelé que les riverains de ces trottoirs sont tenus, conformément au Code civil et au Code des communes, de dégager la portion de trottoir au droit de leur résidence en cas de feuilles ou de neige. Faute de quoi, s'il arrivait un accident devant chez vous, leur responsabilité pourrait être engagée.



HIVER



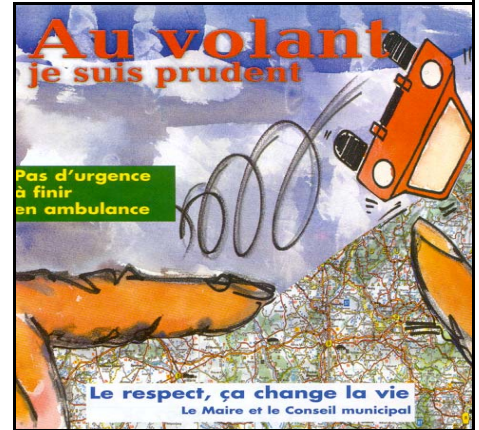
Les routes Seine-et-Marnaises

Neige ou verglas, l'État et le Conseil général de Seine-et-Marne se mobilisent pour surveiller le réseau, traiter les chaussées et vous garantir les meilleures conditions possibles de circulation. Cependant, pour votre sécurité et celle des autres, voici le rappel de quelques règles :

- ◆ **équipez-vous :** dès maintenant faites vérifier l'équipement de votre véhicule (état et pression des pneus, éclairage, freins, batterie, balais d'essuie-glaces, antigel) ;
- ◆ **s'il pleut,** allumez vos codes ;
- ◆ **en cas de brouillard,** allumez vos codes et feux de brouillard ;

◆ **par temps de neige,** allumez vos codes, envoyez de l'air chaud sur le pare-brise pour éviter le blocage des essuie-glaces et roulez lentement, sans à-coups.

Attention : le verglas, même salé, peut toujours surprendre. Au-dessous de - 8°C, le salage est inefficace.



SIETREM LA COLLECTE DES DEEE

Dans le cadre du Décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition Des Équipements Électriques et Électroniques et à l'élimination des déchets provenant de ces équipements, le SIETREM met en place un service de collecte des DEEE dans les déchetteries. Les DEEE sont des déchets comportant un circuit électrique ou électronique.

née la suppression de la collecte des DEEE dans la collecte des encombrants.

Chaque année 1,5 millions de DEEE sont produits en France, l'objectif national est d'en collecter 4 kg par habitant et par an en vue d'un recyclage ou d'un traitement spécifique.

Les DEEE sont répartis en 3 familles :

Les produits blancs : réfrigérateurs, appareils de lavage et de cuisson, aspirateurs, fers à repasser ...

Les produits bruns : téléviseurs, lecteurs DVD, magnétoscopes, caméscopes, lecteurs mp3 ...

Les produits gris : appareils informatiques, téléphones, fax, répondeurs, jouets, rasoirs...

La première solution pour vous débarrasser de votre ancien équipement est de le rapporter au magasin contre l'achat d'un nouvel équipement identique. Votre ancien appareil sera repris avec une participation financière incluse dans le montant du prix de votre nouvel achat.

Pour ceux qui souhaitent se défaire d'un ancien appareil sans en acheter un neuf, ils peuvent le déposer dans l'une des 4 déchetteries du SIETREM.

La mise en place de ce service entraînera d'ici la fin de l'an-

LA BONNE PRESENTATION DE VOS ENCOMBRANTS

Accepté

- Canapés, chaises, tables, meubles, planches, tapis, tissus ...
- Vélos, tables à repasser, ferrailles, séchoirs à linge ...

Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique sans gêner la circulation.

Refusé

- Pots de peinture, bidons d'huile, déchets verts, gravats, pneus, grillage, batteries, pièces détachées de voitures ...
- Les DEEE ne sont plus acceptés à la collecte des encombrants. Vous devez les apporter en magasin contre l'achat d'un nouvel appareil ou à la déchetterie.

Les sacs ou les cartons fermés, les ordures ménagères ...

Ce document est téléchargeable sur le site du Sietrem à la rubrique «encombrants». © www.sietrem.fr

**Pour information :
COÛT DES BENNES DES SERVICES TECHNIQUES 2007**

DIB		Janv-07	Févr-07	Mars-07	Avr-07	Mai-07	Juin-07
Quantité	Vidage	2	0	1	1	1	1
	Tonnage	3,25 T	0,00 T	5,30 T	2,75 T	2,75 T	2,10 T
Coût (€HT)	Location Bennes	50,64 €	50,73 €	50,75 €	50,87 €	50,98 €	51,02 €
	Coût Vidage	146,02 €	0,00 €	73,17 €	73,34 €	73,50 €	73,56 €
	Coût traitement	223,92 €	0,00 €	365,95 €	190,73 €	190,73 €	145,76 €
	Total DIB	420,58 €	50,73 €	489,88 €	314,52 €	315,21 €	270,34 €
Densité moyenne		0,11	-	0,35	0,18	0,18	0,14

Nombre de bennes à disposition : 1 benne de 15 m³

DIB		Janv-06	Févr-06	Mars-06	Avr-06	Mai-06	Juin-06	Juil-06	Août-06	Sept-06	Oct-06	Nov-06	Déc-06	TOTAL
Quantité	Vidage	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
	Tonnage	2,95 T	0,00 T	3,30 T	5,10 T	3,15 T	2,90 T	0,95 T	4,20 T	2,45 T	2,65 T	2,20 T	1,90 T	31,75 T
Densité moyenne		0,20	-	0,22	0,34	0,21	0,19	0,06	0,28	0,16	0,18	0,15	0,13	0,19

Aide aux victimes d'infractions pénales et aide à l'accès au droit (AVIMEJ)

Vous propose :

- un accueil personnalisé ;
- une information sur vos droits (autorité parentale, séparation, contrats, successions, logement, déroulement de la procédure pénale, modes d'indemnisation...);
- l'aide à l'obtention d'un avocat selon vos ressources ;
- une orientation vers des services spécialisés ;
- un soutien psychologique.

**Toutes les informations
sont confidentielles et gratuites**

**ANTENNE CENTRALE
AVIMEJ, Palais de justice de Meaux**

**Du lundi au vendredi
De 9 h 15 à 12 heures
et de 13 h 30 à 17 heures
sans RDV (bureau 33).
Tél. : 01.60.09.75.41.**

**ANTENNE DE JUSTICE
SUR RDV**

**Lagny-sur-Marne
6, place de la fontaine au 1^{er} étage
(au dessus de la brasserie Le Furcy)
Tous les mercredis
de 14 heures à 17 h 30
et les jeudis de 9 h 30 à 17 h 30
Pour tous renseignements ou pour
prendre rendez-vous.
Tél. : 01.64.12.74.00.**

**CONCOURS DÉPARTEMENTAL
DES VILLAGES ILLUMINÉS
EN SEINE-ET-MARNE**

L'automne vient d'arriver et bientôt l'atmosphère de Noël se fera ressentir.



Un grand concours est organisé par le Conseil général de Seine-et-Marne pour mettre Noël au cœur de tous les passants : décorez vos jardins, vos fenêtres visibles de la rue afin qu'ils brillent de tous leurs feux, de mille couleurs.



Renforcement de la ligne 22

- Création de 4 nouvelles courses le matin,
- Amélioration et lissage de la fréquence des bus le soir (toutes les 20 minutes),
- Plus aucun changement de bus pour le trajet Chanteloup - Bussy RER - Ferrières.



**OUVERTURE
DU PÔLE
COMMERCIAL
« LE CLOS
DU CHÊNE »
NOVEMBRE 2007**



Le futur pôle commercial « Le Clos du Chêne » situé à la croisée des communes de Chanteloup-en-Brie et Montévrain, actuellement en phase d'achèvement des travaux, vient d'ouvrir ses portes.



Spécialisé dans l'équipement de la maison et de la personne, cet ensemble de plus de 21 000 m² accueille 31 magasins et permet la création de plus de 200 emplois.



Si vous êtes à la recherche d'un emploi dans le domaine de la vente, n'hésitez pas à envoyer votre candidature au sein d'une ou plusieurs de ces enseignes.

M^{me} Stéphanie DUPAYAGE,
Collaboratrice du Maire
Responsable du Service Urbanisme.

M^{me} Virginie FAVERON,
Coordinatrice du Bulletin Municipal.



ENSEIGNES	ADRESSE	NOMBRE DE CREATION DE POSTES	ENSEIGNES	ADRESSE	NOMBRE DE CREATION DE POSTES
LAURIE LUMIERE	ZA de la Grande Marine 635, avenue Louis Bourdin 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	3	MAISON DE LA LITERIE	M ^{me} FORTIN ou M. BLANC 30, rue Rouget de Lisle – BP 20073 – 92152 SURESNES	2
HEYTENS CENTRALE	692, rue des Mercières 69140 RILLEUX-LA-PAPE	4	HYGENA	M. Bernard SINTHOLEZ Parc Unexpo Epinette – 350, rue des Clauwiers – 59471 SECLIN CEDEX	4
AUTHENTICA	M. CALMELS 44-46, avenue du 8 mai 1945 92396 VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX	3	THE PHONE HOUSE	M ^{lle} PONSARD – 4, rue Diderot – BP 100 – 92156 SURESNES CEDEX	2
INTERSPORT	M ^{me} Clarence CABROL 2, rue Victor Hugo – BP 500 91164 LONGJUMEAUX CEDEX	20	IXINA	M. José GEA ILG 93 – 101, avenue Aristide Briand – 93190 LIVRY-GARGAN	4
BATA FACTORY	M. Daniel BOLLINGER Tour Eve 3 ^e étage 1, place du Sud la Défense 9 92806 PUTEAUX CEDEX	5	L'UNIVERS DU TAPIS	M. GARGARO – 24, avenue de la République – 94000 CRETEIL	3
BABOU	10, rue Maryse Bastié – BP25 63801 COURNON CEDEX	25	MILONGA	M. Thibaut SOBEL – 27, rue Ledru Rollin – 94200 IVRY-SUR-SEINE	7
GEMO	M. Philippe GUERAICHE Service Travaux Vetir Route de Chaudron 49111 St PIERRE MON-TLIMART	9	AUBERT	M. TSCHANN – 4, rue de la Ferme – BP 30130 – 68705 CERNAY	7
CASA	M. Yves CHANTEMARGUE 32, rue de Cambrai 75927 PARIS CDEX 19	5	JOUET LAND	La Grande Récré 16, avenue Valdimir Jankelevitch 77184 EMERAINVILLE	7
COMPLICES	M. TOUITOU 20, rue Rabelais 93102 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX	6	BOULANGER	M. VANDERBEKEN rue Haie Plouvier – BP 137 59811 LESQUIN CEDEX	49
ORCHES-TRA	M. Pierre LUCIA 400, avenue Marcel Dassault ZA Castelnau 2000 34170 CASTELNAU-LE-LEZ	8	POMME DE PAIN	M ^{me} DJEDI – 6-8, rue Bld Jourdan – 75014 PARIS	
DALBE	M. COPELAND 4, place de l'Hôtel de Ville 77400 LAGNY-SUR-MARNE	4	CANELLE ET MANDARINE	SARL Belora – ZAC des Chevreux – rue Marcel Paul – 02200 SOISSONS	5
AFFLELOU	M. Sylvain NAVAILLES SARL Bylsines 60, rue Saint Stenay 93700 DRANCY	3	UNIVERS DU TAPIS	24, avenue de la République – 94000 CRETEIL	3
LA HALLE LAHALLE AUX CHAUSSURES	M. BENKAROUN 28, avenue de Flandre 75949 PARIS CEDEX 19	7	C&A	M. DE FONTON - MAR- CA France – 122, rue de Rivoli – 75001 PARIS	
SALON CENTER	M. Patrice HARROCH 59, rue de Verdun 69500 BRON	3	XXL	Groupe Detemple – société Augusta – 12, rue des Coute- liers 57070 METZ BORNAY	3
POLTRO-NESOFA	M. LAFLEUR BOBINE SA 92, avenue du Général Leclerc 92200 BOULOGNE BILLANCOURT		Pour tous renseignements : 01-64-12-74-52. <i>urbanisme@mairie-chanteloup-en-brie.fr</i>		

LES NOUVEAUX COMMERCES DECHANTELOUP-EN-BRIE

**SALON DE COIFFURE
CLARA ANDRADE**

Clara Andrade et son équipe sont heureuses de vous accueillir dans leur nouveau salon au centre-ville de Chanteloup. Coiffure mixte, visagiste, relooking, soins, fauteuil massant pour votre bien-être et votre beauté.



Shampooing avec Fauteuil Massant



Visagiste - Styliste



Coiffure Mixte



Visagiste - Styliste

Rue de la Gare
Chanteloup-en-Brie

Avec et sans rendez-vous
Tél. : 01-60-31-06-02.

Du lundi au samedi journée continue
www.clara-andrade-coiffure.fr

INSTITUT DE BEAUTÉ



Spa Dolce Vita

43 av. de la Jonchère
www.spa-dolcevita.fr

AUTO-ÉCOLE



43,
av. de la Jonchère
77600
CHANTELOUP
EN-BRIE

**INFO
PRATIQUE**

La date d'ouverture de l'institut de beauté et de l'auto école ainsi que les numéros de téléphone seront communiqués sur le site internet de la mairie :

STATIONNEMENT



Chacun aura pu constater les travaux d'aménagement réalisés dans le centre-ville : logements, commerces, parking.

Trois nouveaux commerces et treize logements ont été construits. Le parking a été modifié. Afin que l'ensemble fonctionne bien et surtout pour que le commerce local soit bien desservi en matière de stationnement, ces aménagements réglementés sont devenus nécessaires.

Dans l'ensemble, nous offrons à la population des places supplémentaires avec la création du petit parking situé route de la Ferme-du-Pavillon.

C'est pourquoi nous sommes décidés à affecter ces nouvelles places de stationnement en « zone bleue ».

Toutefois, l'arrière du parking « tennis » de 43 places reste entièrement libre au stationnement.

Ainsi, chacun peut trouver ses aises et permettre à notre commerce local naissant de bien se porter.

Nous comptons sur tous pour que ces espaces publics soient utilisés de la meilleure manière.

N'oublions pas notre disque !..

Gérard Willaume,
Adjoint au maire, chargée de l'urbanisme.



www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Rubrique :

Économie

MAIS OÙ EST PASSÉE NOTRE CUEILLETTE ?

Vous avez tous pu constater la démolition de la Ferme briarde, route Provins, qui a été remplacée par le pôle commercial de plus de 21 magasins (voir articles ci-avant : ouverture du pôle commercial « le Clos du Chêne » novembre 2007).



Mais la cueillette n'a pas complètement disparue ! Un projet de reconstruction est prévu à Chanteloup-en-Brie vers le Château de Fontenelle (voir plan ci-dessous). M. COZON, ancien propriétaire de la Ferme briarde, reste le gérant de la nouvelle cueillette avec son fils Benoît.

L'ouverture de cette nouvelle cueillette, prévue pour 2008, vous proposera :

- * 2 hectares de pommiers : 4 milles arbres sont déjà plantés pour une récolte en 2009. 400 arbres ont été plantés en février 2007.
- * 1/2 hectare de fleurs
- * 4 hectares de fruits : fraises, framboises...
- * 5 hectares de légumes : tomates, aubergines, salades, radis, betteraves, poireaux, carottes, haricots, potiron,... produits suivant la saison.

Tous les fruits et légumes cultivés seront traités grâce à une technique moderne afin de mettre en place une lutte raisonnée.

C'est une technique moderne pour avoir un équilibre naturel et se préserver des prédateurs et des nuisibles.

Les variétés potagères seront choisies en fonction de leurs résistances aux maladies et aux insectes dans le but de trouver cet équilibre.



Quelques exemples pour lutter contre :

- * **les araignées** : ils implantent des typhlodromes (variété d'insectes) car ils se nourrissent d'araignées donc pas d'insecticide.
- * **le Vert du pommier** : pour rétablir un équilibre, des carpocapses (papillon) sont implantés sur le site.



La lutte raisonnée est une méthode très technique, les interventions sont raisonnées et justifiées. Une analyse de la terre est faite afin d'utiliser seulement ce dont la plante a besoin.

Un magasin de produits fermiers sera aussi à votre disposition sur le même site que la nouvelle cueillette. Ces produits viendront de producteurs préalablement choisis pour leur passion et pour la qualité de leur élevage afin de vous offrir des produits de qualité.

En attendant l'ouverture de la cueillette de Chanteloup-en-Brie, M. COZON vous invite à venir découvrir sa cueillette de Lumigny :

Cueillette de Lumigny
77540 Lumigny
Tél. 01 64 07 71 41

www.cueilleteduplessis.fr



Virginie FAVERON,
Service communication.



ÉTAT CIVIL



Nous leur souhaitons nos vœux de bonheur :

- Sophie TRICO et Victor SARAIVA
le 2 juin 2007
Marilyne REIVAX et André COMPPER
le 21 juin 2007
Corine HOL et Valérie RUGGIERI
le 7 juillet 2007
Marie-Christine BEAUVIRONNET et Toufik HAMDJ
le 1^{er} septembre 2007
Gaëlle LE BACQUER et David BOUVIER
le 8 septembre 2007
Stéphanie GUTIERREZ et Sébastien MARTIN
le 15 septembre 2007
Delphine MASSART et Christophe NOIROT
le 20 octobre 2007



Ils nous ont quittés :

- PASSAVI André 27 mai 2007
SCRAGNE Rosalie..... 25 juin 2007
CARLIER Ernest..... 12 juillet 2007
ORSI Stéphanie..... 16 juillet 2007



Nous leur souhaitons la bienvenue :

- BORGES DA VEIGA Loane 26 mai 2007
HENG Hadrien..... 8 octobre 2007

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !

Steff COIFFURE
Féminin - Masculin
Enfants - Séances UV
LE MONDE DE LA COIFFURE
4, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-98-80

Coiffure Clara Andrade professionnel
Visagiste - Styliste
Rue de la Gare
Avec et sans rendez-vous
Tél. : 01-60-31-06-02.
Du lundi au samedi journée continue
www.clara-andrade-coiffure.fr

INSTITUT De BEAUTÉ
Spa Dolce Vita
43 avenue. de la Jonchère
www.spa-dolcevita.fr

AUTO-ÉCOLE
43, avenue de la Jonchère
77600
CHANTELOUP-EN-BRIE

Dr DRUET-CAZAS
48, avenue de la Jonchère
☎ : 01.64.02.03.97
MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1
Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.
Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30

PHARMACIE
avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24
Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.
Pour joindre la pharmacie de garde :
Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-

GILL IMMO
60 bis, avenue de la Jonchère
01-60-94-25-25

Le Cœur de Chanteloup
Boulangerie-Pâtisserie
44 et 46 avenue de la Jonchère
01-60-35-91-01

SARL APC MARTIAL
Artisan Plombier Chauffagiste
19 avenue du Bois de Chigny
Tél. : 01-64-02-87-29
Port. : 06-33-42-11-06

ÉPICERIE
2, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-48-83

SPEED PIZZA
60 bis, avenue de la Jonchère
01-64-30-30-30

TABAC JOURNAUX
POINT POSTE :
Retraits/Dépôts
de colis et de recommandés,
vente de timbres...
60 bis, avenue de la Jonchère
01 60 31 15 09

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :
Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

Calendrier de collecte des déchets
Chanteloup en Brie
Les services ne sont pas assurés le 1^{er} Mai
Les poubelles doivent être sorties le matin même.

Ordures Ménagères	Mardi et Vendredi
Collecte Sélective	Judi
Encombrants	17 décembre 2007 et 17 mars 2008
Déchets Toxiques	Déchetterie
Déchets Verts	Déchetterie

PRATIQUE
Piles électriques, cartouches d'imprimantes sont à déposer en mairie.

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures...

SIETREM
3, rue du Grand Pommery
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
N° Vert 0 800 770 961
Fax : 01 64 30 11 00
E-mail : info@sietrem.fr
Site Internet : www.sietrem.fr

Déchetterie du SIETREM Croissy-Beaubourg - Saint-Thibault-des-Vignes		
HEURES D'OUVERTURE	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi - Mercredi	9 heures - 13 h 30	9 heures - 13 heures
Mardi - Jeudi - Vendredi	13 heures - 17 heures	15 heures - 19 heures
Samedi	9 heures - 12 heures 13 heures - 17 heures	9 heures - 12 heures 14 heures - 19 heures
Dimanche	9 heures - 13 heures	9 heures - 13 heures

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'accès est réservé aux particuliers (gratuit pour les Chanteloupiens). Fermer les jours fériés.

CLUB DE LA VERRERIE
30, rue des Terres-Fortes
01-60-07-04-04
<http://clubdelaverrerie.com/>

DISTRIBUTEUR VIDÉOS
avenue de la Jonchère

TAXI CHANTELOUP
M. Éric Bon
06-07-23-50-54

CHANTELOUP HÔTEL **
Route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-30-00-00
<http://www.chanteloup-hotel.fr>

NUMÉROS UTILES
URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.
Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.
La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.
Drogue Alcool Tabac info service : 113.
Fil santé jeunes : 0 800 235 236.
Écoute santé : 0 800 150 160.
Sida info service : 0 800 840 800.
Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

UN ÉTÉ FLEURI A CHANTELOUP-EN-BRIE



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
..... 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire
et urbanisme : 01-64-12-74-52
Webmaster : 01-60-31-05-91
Fax : 01-64-12-74-55

E-mail :
mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

C
A
N
T
U
L
L
U
P
I

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON

(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Marcel Oulés.

Comité de rédaction et conception :
Pierrette Munier, Maryse Théault,
Audrey Vieira et Gérard Willaume.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser

Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr